2327W56

15.09.1982

1982

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine, implantée à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (Lot-&-Garonne) abrite depuis le mois d'Avril 1956 les Rapatriés d'Indochine qui ont quitté les anciens Etats Associés (Vietnam, Laos, Cambodge) à la suite des accords de Genève, instituant à la fois la partition et l'indépendance de ces pays.

Ces rapatriés, citoyens français, sont originaires de toutes les régions d'Indochine mais avec un très fort pourcentage de ressortissants du Nord-Vietnam (premiers concernés par les accords de Genève). Viennent ensuite dans l'ordre décroissant d'importance, ceux du Sud-Vietnam, du Centre-Vietnam, du Cambodge du Laos, ainsi que des originaires des anciens Etablissements Français de l'Inde.(Pondichéry, etc.)

La Cité est installée sur l'emprise d'un ancien camp militaire désaffecté, ce qui a motivé essentiellement le choix du Lot-&-Garonne comme département d'accueil.

Cet ensemble immobilier couvre plus de sept hectares, et se compose de 23 bâtiments d'habitation ainsi que 8 bâtiments à usage administratif, confessionnel ou culturel.

Chaque bâtiment d'habitation comprend 12 logements.

Il existe un Dispensaire, une Chapelle, une Pagode, une Maison des Jeunes, une Salle de Fêtes, deux épiceries"Vietnamiènes

L'effectif de la population n'a cessé de décroître et se chiffre à 200 personnes actuellement, dont 120 vieillards, après avoir atteint 1.200 personnes en 1956.

En dépit des difficultés inhérentes à ce genre d'expérience, l'adaptation de ces rapatriés s'est rapidement réalisée, en raison principalement de leurs facultés d'assimilation. A ce jour, ils sont parfaitement intégrés à la population de Sainte-Livrade. Les femmes notamment, ont toujours participé aux travaux saisonniers et se sont employées dans les conserveries locales.

Un facteur déterminant est sans conteste la scolarisation des enfants dans les écoles du Bourg puis dans les universités de Toulouse ou de Bordeaux.

Une expérience d'alphabétisation a également été tentée auprès des femmes, même agées mais les résultats ne peuvent, objectivement, être pris en considération.

Dernier critère enfin, les mariages mixtes, enregistrés dans la proportion de huit sur dix.

L'art de vivre de ces Rapatriés n'appelle pas de commentaire particulier, sinon dans le domaine de l'alimentation (riz) et dans l'engouement pour le jeu.

... / ...

/ ...

Les traditions conservées se situent essentiellement dans le cadre de la religion, et surtout du culte boudhique. Les prières et les danses se déroulent à la Pagode pour chaque fête religieuse ou pour les hommages aux morts.

Le culte catholique est célébré de façon classique, un prêtre, ancien missionnaire en Indochine, étant attaché à la chapelle de la Cité.

La plus importante manifestation enregistrée est la Fête du TET (jour de l'An vietnamien) commémoré par tous les Français d'Indochine, avec visite du Dragon en tout domicile.

Contrairement à certaines idées reçues, il convient de préciser dans ce paragraphe, que les catholiques sont plus nombreux, dans la Cité, que les boudhistes (60% contre 40%).

Les Ministères successifs auxquels a été confiée la charge de la Cité ont développé au maximum les moyens néces--saires au bien-être et à l'intégration des Rapatriés d'Indochine. Outre l'administration proprement dite comprenant le personnel de bureau et d'entretien, un Dispensaire a été implanté sur place et dès l'origine,avec Médecin et Infirmiers à temps plein. A noter également une Assistante Sociale, une Maison des Jeunes et de la Culture et l'antenne d'un mouvement oecuménique, la "Cimade" spécialement chargée de la jeunesse.

Cette situation a évolué dans le temps et la Cité d' Accueil fait désormais partie intégrante de la Commune de Sainte-Livrade, qui assure depuis deux ans la gestion directe de cette concentration devenue un quartier de la ville.

Les Résidents de la Cité se rendent à la Mairie pour formalités diverses de la même façon qu'ils vont au marché ou dans les champs pour les travaux saisonniers.

Comme tout citoyen, ils ont le libre choix du Médecin et consultent celui de leur préférence, les divers praticiens de la ville assurant à tour de rôle une permanence sur place.

Ces mesures vont dans le sens d'une totale intégration, laquelle est, à ce jour, pleinement réalisée, la phase d' " Accueil" se trouvant en effet dépassée après 26 ans de fonctionnement.

Le problème des jeunes demeure le seul dossier délicat. Encore convient-il de le placer dans un contexte général dont ne doit pas forcément dépendre la Cité.

En effet, les enfants majeurs n'ont aucun titre à y résider, le bénéfice de l'hébergement gratuit ne devant pas être étendu aux descendants des Rapatriés.

Si bon nombre d'entre eux occupent des situations enviables, ayant fait l'effort de quitter la Cité, certains seraient enclins à profiter des avantages consentis à leurs parents.

La plupart des jeunes gens qui ont quitté la Cité pour se recaser se sont rendus dans les grandes villes et principalement à PARIS où l'accueil en famille ou chez des amis a facilité leur "démarrage". Il arrive encore de recevoir des propositions d'emploi émanant d'un parent déja en place dans une grande métropole. Ce problème de l'exode s'inscrit dans le cadre de la situation générale de l'emploi dont la conjoncture locale n'est guère favorable.

... / ...

/ ...

Sur le plan de la délinquance, on ne peut objectivement parler de problème spécifique à la Cité.

En effet, il faut considérer que tout jeune de 26 ans est né en France et ne saurait, de ce fait, se prévaloir du problème des personnes transplantées.

Ici comme ailleurs, l'oisiveté demeure la source principale de la délinquance dans la mesure où ces jeunes gens ont des besoins augmentant d'importance avec l'age.

La Cité d'Accueil est considérée comme un port d'attache par les vieillards. Leur condition est satisfaisante car ils bénéficient des mêmes avantages que toute personne agée de Métropole (Allocation Vieillesse, Pensions, etc.) sans en avoir les charges puisqu'ils sont hébergés gratuitement. Bon nombre d'entre euxremplissent les conditions pour vivre en Maison de Retraite mais demeurent farouchement hostiles à cette évocation.

En effet, ces vieillards ne sont pas disposés à renoncer à leur environnement qui constitue un support linguistique et religieux, capital à cette époque de la vie.

Néanmoins, leur mode de vie s'est amélioré, au plan de l'isolement, par l'extension du bénéfice des Aides Ménagères et par la pose du téléphone au domicile (80 postes), tout en rappelant les soins dispensés, chez eux, par les Infirmières de la Ville.

En conclusion de cette étude, il parait nécessaire d'apporter une précision sur l'identité des Résidents de la Cité pour éviter une confusion généralement faite à leur égard.

Les résidents de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont des Rapatriés Français d'Indochine accueillis en 1956.

Ils ne doivent pas être confondus avec les Réfugiés du Vietnam, issus des évènements de 1975.

****

13-12-82

RAPPORT

SUR LE PROBLEME DES JEUNES GENS DE LA CITE D'ACCUEIL DES FRANCAIS D'INDOCHINE

---=oOo=---

Le nombre de jeunes gens qui, à titres divers, résident dans la Cité d'Accueil des Français d'Indochine sans avoir la qualité d'Ayant-Droit, peut être évalué à 45 hommes et à 20 femmes.

Il s'agit d'enfants ayant dépassé leur majorité mais qui demeurent dans le confort du foyer, ou s'agissant des plus âgés, qui sont revenus dans la Cité à la suppression du Règlement Intérieur. Un troisième volet, enfin, est constitué par ceux qui ont obtenu d'être hébergés au C.A.F.I. depuis la municipalisation.

Les problèmes posés par cette catégorie de personnes s'inscrivent dans plusieurs directions, néanmoins, le cas des majeurs de sexe féminin peut être disjoint, son incidence étant moindre au plan général.

La répartition par tranche d'âge des 45 hommes est la suivante :

- de 18 à 20 ans = 11
- de 21 à 25 ans = 14
- de 26 à 30 ans = 8
- de 31 à 40 ans = 12

En premier lieu, et dans le domaine de l'Emploi, ces personnes sont pour la plupart au chômage, certaines depuis plusieurs années avec de brèves apparitions sur les listes de main d'oeuvre pour l'ouverture des droits.

A ce sujet, il est pour le moins paradoxal de constater une inflation des demandeurs d'emploi durant la période des travaux saisonniers ...

Deux jeunes gens, de 25 et 31 ans, vivent en état d'oisiveté permanente et ne sont pas même inscrits comme demandeurs d'emploi.

Cette situation d'ensemble est favorisée par le fait que les personnes en cause sont assurées du gite et du couvert dans leur famille, ce qui exclut toute motivation.

Elle n'en est pas pour autant acceptable car d'une part, le chiffre des chômeurs de la Commune se trouve "grossi" d'éléments qui se refusent à travailler, et d'autre part, le budget de l'Aide Sociale est mis à contribution par l'absence, précisemment, de couverture sociale.

... / ...

En outre, l'excuse du chômage ne saurait être prise en compte dans plusieurs cas, l'intéressé ayant quitté un emploi éloigné du département pour se "replier" dans une région où la conjoncture est moins favorable.

Par ailleurs, si aucune loi n'oblige les citoyens français à travailler, il convient d'observer que ces personnes vivent, sans justification, dans la condition d'assistés de l'Etat du fait de leur hébergement gratuit, ce qui parait susceptible de modifier les données du problème.

On serait fondé, en effet, à exiger une toute autre attitude dans la mesure où une contribution dite de solidarité nationale est imposée à des citoyens qui ne bénéficient pas des mêmes avantages.

D'autre part, l'état d'oisiveté entretenu dans un milieu fermé est générateur de délinquance dès lors qu'un certain train de vie est recherché. Des besoins nouveaux apparaissent, qui ne peuvent tous être assurés par les parents dont certains se plaignent de surcroît des charges qu'ils supportent du fait de ceux qui devraient leur venir en aide éventuellement.

Cette remarque amène à étudier le second aspect du problème posé par cette catégorie de jeunes gens.

Dans ce domaine, il convient de dissocier la petite de la grande délinquance, bien que l'âge ne soit pas un facteur déterminant de l'une ou de l'autre, mais plutôt la personnalité des auteurs.

La première catégorie englobe les exactions diverses dont les vieillards sont en priorité les victimes. Ces derniers subissent vols, effractions et tapage nocturne sans vouloir le plus souvent porter plainte par crainte de représailles. Cette situation entretient un climat innaceptable dans la mesure où ces mêmes vieillards aspirent à une quiétude qu'ils ont méritée et que nous devons leur assurer:

Les faits incriminés sont l'oeuvre d'un petit nombre mais ils doivent être fermement réprimés car les mêmes coupables y sont régulièrement impliqués.

Devant la carence des parents, l'appareil judiciaire doit prendre la relève de l'administration qui ne dispose d'aucun pouvoir en la matière puisqu'elle ne peut s'opposer légalement à l'hébergement de tiers dans les familles de Résidents.

... / ...

Aucune excuse ne peut être trouvée au comportement de certains jeunes, lesquels nés pour la plupart en France, ne sauraient se prévaloir du syndrome des personnes trans--plantées pour atténuer leur responsabilité.

Une autre forme de délinquance est due essentiellement à la présence dans la Cité, de jeunes gens qui se sont déjà signalés à l'attention de la Justice.

Plusieurs ont été poursuivis et condamnés dans le département du Lot-&-Garonne. D'autres, recherchés par divers Parquets, reviennent séjourner au C.A.F.I. pour tenter de se faire "oublier" mais sans interrompre, apparemment, leurs activités répréhensibles.

Cette situation est inadmissible car elle risque de jeter le discrédit sur une communauté parfaitement honorable, et d'autre part, les agissements de ces personnes demeurent un exemple pernicieux pour les plus jeunes.

La solution de ces problèmes passe par un contrôle suivi des personnes concernées.

En premier lieu, et dans le cadre de l'Emploi, un examen approfondi de leur situation au regard du Travail doit être diligenté par les organismes compétents.

Par ailleurs, il conviendrait de prendre à l'encontre des auteurs de délits, des mesures appropriées de nature à les éloigner de la Cité. Ces mesures pouvant intervenir sous la forme d'interdiction de séjour administrative qui devrait logiquement, pour le cas de spécificité qui nous préoccupe, être complémentaire des peines prononcées au Pénal.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE LIVRADE-sur-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

N° 126 /CAB
GD/YD

Le 13 Décembre 1982

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE/LOT
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur le problème posé par les jeunes gens qui résident dans la Cité sans avoir, au sens de la Convention de Municipalisation, la qualité d'Ayant-Droit.

Il me parait nécessaire en effet, d'appeler votre attention sur les deux aspects négatifs du comportement d'un bon nombre au régard de la tolérance qui leur est manifestée.

Une récente affaire judiciaire a défrayé la chronique et, sur un plan d'ensemble, il n'est pas douteux qu'une prise de position nouvelle s'impose.

Je ne dispose à mon échelon d'aucun pouvoir règlementaire, sinon celui de prévenir, voire de conseiller. C'est pourquoi je me permets de vous prier d'user de l'autorité que vous confère votre charge et des éléments que vous pouvez actionner pour prendre les dispositions qui s'imposent, dans l'intérêt de ce quartier du C.A.F.I.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 6 Juillet *19* 79

NOTE

SUR la CITE d'ACCUEIL des FRANCAIS d'INDOCHINE à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

-:-:-:-:-

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine, implantée à Sainte-Livrade/Lot, abrite depuis Avril 1956 les Rapatriés d'Indochine qui ont quitté les anciens Etats Associés à la suite des accords de Genève.

Elle est installée sur l'emprise d'un ancien camp militaire dont le Ministère du Travail est devenu affectataire à titre définitif par Arrêté Interministériel du 18 Décembre 1973.

Successivement gérée par le Ministère des Affaires Etrangères, le Secrétariat d'Etat aux Rapatriés, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère du Travail, elle a vu transiter un millier de personnes.

La majeure partie des Hébergés était constituée par des rapatriés du Nord-Vietnam, repliés dans un premier temps sur le Sud, et qui ont délibérement choisi la France.
A ce jour, les ressortissants de l'ancienne Indochine Française, auxquels s'ajoutent quelques originaires des Etablissements Français de l'Inde, sont tous représentés dans la Cité.

L'effectif de la population est de 357 personnes au 6 Juillet 1979, parmi lesquelles 119 résidents ont plus de 60 ans.

A l'exception de neuf sujets dont le dossier de naturalisation est en cours depuis plusieurs années, tous les Hébergés sont de nationalité française.

Ces personnes sont hébergées gratuitement (logement, éclairage, eau). Elles bénéficient d'un encadrement administratif et social, et il leur est dispensé sur place des soins médicaux gratuits. Elles ont par ailleurs le libre choix du médecin.

Leur situation financière est satisfaisante dans la mesure où leurs prestations ne sont amputées d'aucune charge.

Les vieillards notamment, disposent de ressources spécifiques constituées principalement par l'Allocation aux Personnes Agées ou l'Aide aux Infirmes, et dans une moindre proportion, de pensions ou de retraites.

L'implantation générale des bâtiments de la Cité est définie par l'Arrêté du Ministère des Affaires Etrangères en date du 11 Juin 1957.

Ces bâtiments sont édifiés sur une assise de 7 ha 56 a 43 ca, désignée sous le numéro 456 de la Section "K" du cadastre et couvrent 22.150 m2 de surface bâtie. Cet ensemble immobilier est inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le Numéro 11.470.395.

Par Décision du Ministère des Travaux Publics en date du 25 Mai 1950, quatre bâtiments ont été mis à la disposition de la Commune de Sainte-Livrade par voie de location.

L'habitat est constitué de 252 logements de différente capacité, répartis dans 22 bâtiments.

A ce jour, 40 logements sont libres, dont 23 en état d'occupation. En effet, malgré l'effort d'entretien réalisé, les logements inhabités présentent rapidement d'importantes dégradations en raison des conditions climatiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la résorption du "Camp des Espagnols" (parcelle de la Cité louée par la Commune) 15 logements sont réservés au profit des personnes agées d'origine eurasienne logées actuellement dans cette enclave.

Les crédits affectés au fonctionnement de la Cité sont mis en place par le Ministère du Travail auprès du Trésorier Payeur Général de Lot-et-Garonne, après approbation du Plan de Dépenses présenté par le Directeur.

Le budget 1979, inscrit au Chapitre 47-81 de la nomenclature, s'élève à 750.000,00 francs. Il comprend trois paragraphes représentant les dépenses de Fonctionnement, d'Equipement et de Prestations Sociales.

L'effort de l'Etat dans ce domaine doit être apprécié; A titre indicatif, les crédits délégués pour la Cité ont atteint la somme de 6.470.000,00 francs au cours des douze dernières années. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses de Personnel.

La Cité est administrée par un effectif de 7 Agents Contractuels de l'Etat et 2 Agents Vacataires.

Le Dispensaire implanté dans la Cité est géré par un Médecin et un Infirmier, tous deux Agents Contractuels du Département.

Depuis quatre ans, il n'existe plus d'Assistante Sociale attachée à l'Etablissement. l'Assistante du Secteur de Sainte-Livrade effectue une permanence hebdomadaire dans la Cité.

La Cité d'Accueil abrite en ses murs la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade. Bien que dotée du caractère règlementaire, cette association est animée par un agent de l'Etat, et son financement assuré par le budget du Ministère du Travail.

L'état d'esprit des Hébergés est satisfaisant dans la mesure où des conflits de comptétence ne troublent pas leur sérénité. Ils se complaisent dans leur condition d' Assistés de l'Etat et considèrent la Cité comme un port d' attache.

Les vieillards surtout, ne sont pas disposés à renoncer à leur environnement qui constitue un support linguistique et religieux, capital à cette époque de la vie.

Cet argument est d'autant plus valable pour les femmes agées, au nombre de 97 sur 119, et dont 57 vivent seules dans la Cité.

Le problème des Jeunes s'inscrit dans le cadre de la situation générale de l'emploi dont la conjoncture locale n'est guère favorable.

Il convient cependant de distinguer les jeunes gens inscrits en qualité de Demandeurs d'Emploi ou qui effectuent des travaux saisonniers, de ceux qui refusent emploi et inscription et dont l'oisiveté permanente est une charge pour la communauté.

Sur le plan confessionnel, une Chapelle et une Pagode édifiées dans la Cité permettent aux fidèles de pratiquer leur religion dans les proportions de 60 % pour le culte catholique et 40 % pour les Boudhistes.

Les récents évènements du Vietnam ne suscitent pas de réaction particulière. A travers le drame qui se joue depuis quatre ans sur leur terre d'origine, les résidents de la Cité de Sainte-Livrade mesurent pleinement la valeur de l'engagement qu'ils ont pris en 1956, en faisant avant la lettre, le bon choix.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Guy DURNEY

Ministère des Affaires Sociales
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1°).

état d'esprit des libérés.

- ne se considèrent plus comme assistés
- veulent conserver les avantages acquis
- voient de bon œil la municipalisation car attendent les promesses de mairie.
- se considèrent comme propriétaire définitivement occupé. en assume la succession.
- veulent encore et toujours des avantages de l'Etat mais sans compensation (la France les a mis là, etc ...).

2°) Municipalisation

problèmes d'effectifs :

+ de 60 personnes qui vivent dans les familles, sans se faire connaître tout à fait normal.

Solution à ce problème : Aucune - les familles ont le droit disent elles d'accueillir qui elles veulent. (97

~~Fonds Social Frontier~~

oublie la "qualité d'assisté"

Plus on attend, plus les familles sont intransigeantes. elles vivent leur vie propre en acceptant tous les avantages mais rejettent le moindre élément d'un règlement qui ~~est maintenant~~ depuis quelques années, ne peut plus être appliqué.

— 4 d'entre elles ont le téléphone

— une dizaine d'autres en font la demande.

× le Maire accepte la municipalisation mais ne fera rien d'autre. (surtout dans un avenir proche). le contrat de Ville Moyenne lui sut beaucoup.

FRANÇAIS D'INDOCHINE 47 - SAINTE-LIVRADE-S-LOT
POSTES NB 4962
20 4 79 LOT-ET-GARONNE

C.A.F.I. de SAINTE-LIVRADE

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine de SAINTE-LIVRADE couvre 7 hectares et comprend 27 bâtiments d'habitation pour les Hébergés et 9 bâtiments à usage administratif.

Il a été ouvert au début de l'année 1956 pour accueillir les populations rapatriées de l'ex-Indochine française à la suite des accords de Genève.

L'administration du Centre comprend une direction unique pour les deux Centres de BIAS et de SAINTE-LIVRADE, formée du Directeur et de l'Adjoint.
Le reste du Personnel se compose d'I Assistante Sociale et de I4 employés dont la situation administrative est de I contractuel et I4 vacataires.

Le personne médical se compose d'un médecin-Chef et de deux infirmiers.

Il n'existe pad de groupe scolaire à l'intérieur de la Cité où une seule classe de maternelle est en place. En effet, à l'inverse du Centre de Bias, les enfants du C.A.F.I. sont scolarisés à l'extérieur de la Cité.

L'éffectif de la population Hébergés au I5.6.7I est de 535 ~~618~~ personnes, dont
- ~~340~~ 282 enfants de 0 à 20 ans
- ~~228~~ 209 mariés
- ~~450~~ célibataires

La population d'Hébergés composée d'origines ethniques différentes offre diverses représentations confessionnelles dont le pourcentage s'établit comme suit :

CATHOLIQUES - 39 %

BOUDHISTES - 44 % dont
- 25 % de "Dissidents"
- I9 % d' "Orthodoxes "

MAHOMETANS - 2 %

§

SANS RELIGION- I5 %

A noter l'implantation d'une usine de chaussures dans l'enceinte de la Cité. Il s'agit de l'usine HOUSTY dont le siège est à MIRAMONT-DE-GUYENNE et qui occupe actuellement 64 personnes dont 24 hébergés de la Cité.

§ Une chapelle et une pagode ont été édifiées dans 2 batiments administratifs.

Le 23 Janvier 1973

Le Directeur de la Cité

à

Monsieur Le Ministre d'Etat
Des Affaires Sociales
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des programmes
sociaux en faveur des Migrants
Bureau P. 3.
1, place Fontenoy

035 S.S. MB/MC

75007 - PARIS

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe un rapport concernant la situation actuelle de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Les deux principaux soucis présentement se rapportent surtout à l'application des directives que vous avez préconisées au printemps dernier et intéressant des foyers ne pouvant plus être pris en charge par l'Etat, leur situation actuelle professionnelle ou administrative devant leur permettre de rejoindre le Droit Commun.

La seconde préoccupation aborde l'organisation qu'il y aurait lieu d'envisager pour mettre en place dans la Cité d'Accueil des structures devant permettre la prise en charge de personnes du troisième âge vivant seules plus ou moins aidées par leurs descendants.

Cette future organisation qui devrait se situer dans le cadre des foyers-logements pourrait fort bien avoir pour support les installations déjà existantes à Ste-Livrade à condition d'y apporter quelques améliorations.

Il serait également à considérer que ces nouveaux investissements pourront servir dans le futur aux ressortissants de la Cité d'Accueil de BIAS.

Je reste à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles de connaitre mais, d'ores et déjà, je sais que toute nouvelle réalisation dans le cadre des dispositions à prendre pour les rapatriés d'Indochine ou d'Algérie doivent faire l'objet d'une élaboration commune pour les Services municipaux et départementaux.

.../...

Chaque autorité devant être convaincue au préalable de la nécéssité d'une collaboration devant aboutir à la mise en place d'un aménagement à caractère social, seule votre haute intervention risque d'aboutir à un débloquage de la situation constatée à l'heure actuelle, tant dans le domaine de mesures à prendre pour la réinstallation de certaines familles hors de la Cité (construction des logements à caractère social) et tant dans la mise sur pied d'une formule nouvelle d'hébergement pour les "anciens".

M. BOUCHET.

Ne 24 Janvier 1973

Le Directeur de la Cité

à

Monsieur Le Préfet
du Lot-et-Garonne
Cabinet

042 S.S. MB/MC

47000 - AGEN

Je viens d'établir à l'attention de Monsieur Le Ministre d'Etat chargé des Affaires Sociales, un rapport dans lequel j'ai essayé d'arrêter la situation à ce jour et, plus particulièrement, en dégageant les problèmes qui m'ont semblés les plus préoccupants.

Connaissant l'intérêt que vous portez aux Cités d'Accueil et aux difficultés rencontrées par les populations transplantées qui les habitent, j'ai l'honneur de vous faire tenir une copie de mon rapport.

Je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles de connaître car, il est évident que l'étude des dispositions qui doivent être prises, à mon avis, dans les meilleurs délais, doivent faire l'objet d'un travail commun entre vos services, la Municipalité de Ste-Livrade et le Ministère de Tutelle.

Au cours de la réunion que vous avez présidée avec Monsieur BARBEAU, au printemps dernier, il ne put être définie une conduite à long terme, je pense que ce dossier devrait être repris.

Seule votre haute autorité peut amener de la part de Monsieur Le Maire de Ste-Livrade, une révision complète de sa position initiale et surtout l'aboutissement de la promesse qu'il avait faite pour la construction de nouveaux logements sur l'un des terrains de sa commune.

Dès que cette promesse sera devenue effective, la réinstallation des foyers n'ouvrant plus droit à résidence dans la Cité sera facile à obtenir. Dès cette phase atteinte, la mise en place de nouvelles strctures pour la prise en charge des personnes du troisième âge se trouvera facilitée.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que les dispositions que nous pourrons prendre pour les personnes âgées, actuellement présentes à Ste-Livrade seront appliquées également aux ressortissants de la

.../...

Cité d'Accueil de BIAS dont la population vieillit.

Les installations implantées à Ste-Livrade pourraient alors connaître une utilisation plus longue, compte tenu du nombre important des personnes âgées que les deux cités vont rapidement représentées.

M. BOUCHET.

- RAPPORT ETABLI PAR BOUCHET MAURICE, DIRECTEUR DE LA CITE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE, ET SE RAPPORTANT A LA SITUATION GENERALE DE LA CITE AU 15 JANVIER 1972 -

I - PRESENTATION DE LA CITE :

La Cité d'Accueil de Sainte-Livrade est située à un kilomètre environ du bourg de la commune du même nom. Sa superficie totale est de huit hectares sur lesquels sont implantés des bâtiments groupés par quatre et desservis par des ruelles permettant la circulation à pied et en voiture.

Vingt bâtiments sont occupés par des familles hébergées qui disposent d'un ou deux appartements suivant l'importance du foyer. Chaque logement est doté de deux postes d'eau, d'un évier dans la salle commune et d'un lavabo dans l'une des chambres.

Les services administratifs sociaux et médicaux sont installés dans des bâtiments du même type que ceux réservés aux hébergés mais aménagés en fonction de leur destination.

Le dispensaire en particulier a fait l'objet en 1968 de travaux en faisant une unité de travail fort bien comprise et devant permettre une utilisation rationnelle.

Enfin, la vie communautaire de la Cité est complétée par la présence d'un petit centre commercial composé de trois épiceries et d'un auvent abritant les marchands ambulants qui viennent y faire étal.

Une chapelle et une pagode permettent aux fidèles des deux religions de se réunir pour la célébration des offices.

Un bâtiment a été aménagé par moitié pour le foyer des jeunes et l'autre moitié en station de bains et douches.

L'équipement sportif est beaucoup plus succinct et fera l'objet de soins particuliers par la mise en place de deux terrains nouveaux devant permettre la pratique du volley-ball, du tennis et du basket.

.../...

Pour l'instant, seul un terrain est utilisé pour le foot-ball sans pour autant répondre aux normes admises pour la pratique de ce sport.

Il existe également un boulodrome utilisé pendant la belle saison par un petit nombre d'hébergés.

Les différents services qui animent la Cité d'Accueil se divisent en trois grandes parties :

- un service administratif qui permet au Directeur de gérer l'ensemble de la Cité tout en participant à la vie générale des hébergés et en animant également le service social.

- le service social forme une équipe qui a le contact direct avec les hébergés, est placé sous la responsabilité d'une assistante sociale qui partage son temps entre la Cité d'Accueil de Bias et celle de Sainte-Livrade.

Pour seconder l'assistante sociale on trouve une monitrice nouvellement arrivée à Sainte-Livrade, et qui doit dans les semaines à venir réorganiser le travail jusqu'à présent effectué par l'équipe Cimade.

Enfin, l'assistante sociale a auprès d'elle une secrétaire qui traite tous les dossiers ayant trait avec les différentes Caisses de Sécurité Sociale et les services d'Aide Sociale et surveille la mise en oeuvre de toutes les requêtes présentées par les chefs de famille.

- le troisième service correspond au service médical qui fonctionne avec un docteur et deux infirmiers qui assurent ainsi une permanence complète auprès des hébergés qui réclament leurs soins. Ce service est géré en partie par l'Action Sanitaire et Sociale du Lot-et-Garonne, et les agents y travaillant sont sous contrats conclus avec le Ministère de la Santé Publique et Sécurité Sociale.

La Cité d'Accueil est placée sous la tutelle directe du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population, mais doit entretenir avec la direction de l'Action Sanitaire et Sociale, la Préfecture et parfois la Mairie des rapports de travail dans des conditions qui resteront plus tard à définir plus à fond puisqu'en fait tous ces services ou collectivités ont une obédience restreinte à l'intérieur de la Cité.

Depuis 1956 un atelier de chaussures existe dans la Cité d'Accueil, c'est une annexe d'une usine de Miramont-de-Guyenne qui emploie une soixantaine d'ouvriers originaires soit de la Cité (28), soit de Sainte-Livrade (32).

Au départ cet atelier avait pour principal intérêt de fournir du travail aux jeunes ressortissants de la Cité qui ne pouvaient trouver sur place des débouchés afin d'obtenir un emploi.

Il est certain qu'un nombre important de jeunes garçons et filles ont pu ainsi être employés et apprendre un métier puisque sauf la coupe du cuir toutes les opérations, jusqu'à la livraison des chaussures, sont faites dans cet atelier techniquement fort bien doté.

Toutefois, et après plusieurs années d'existence il apparait que l'atelier de chaussures a provoqué parmi la population active de la Cité un motif de fixation qui va à l'encontre de l'éclatement souhaité par les autorités responsables de la Cité.

A part quelques femmes ou chefs de famille, âgés de plus de quarante ans, qui ont pu trouver là une situation stable et pour lesquels l'atelier de chaussures représente quelque chose de valable, l'intérêt se trouve contraire pour les plus jeunes qui continuent à vivre chez leurs parents tout en travaillant sur place.

.../...

Evidemment cette dernière catégorie de personnes envisagent peu une réinstallation dans d'autres conditions que celles dont elles profitent présentement.

Ce problème est à reconsidérer dans son ensemble et mérite de trouver une solution particulière pour rétablir les obligations des ressortissants de la Cité qui ont pu obtenir, par un emploi définitif, la stabilité et le niveau de vie qui les différencient des personnes assistées de l'Etat.

Un second atelier de moindre importance a été mis en place par mes soins depuis 1969 et se rapporte à la confection de sièges en paille.
En moyenne six à huit personnes représentées par des femmes chefs de famille d'âge moyen trouvent un travail à la tâche qui leur permet d'entretenir également leurs rôles de ménagères.

L'existence de cet atelier a moins d'importance que celui de la fabrication de chaussures puisqu'il emploie une main d'oeuvre d'ayant droit et non de jeunes et que les salaires versés sont moins importants que dans le premier atelier.

II - EFFECTIF :

La Cité d'Accueil héberge à ce jour 167 foyers qui totalisent 598 personnes.

Au 1er Janvier 1971 l'effectif atteignait 648 personnes. Les départs constatés portent sur un chiffre de 50 hébergés représentant 7 familles et quelques jeunes qui ont définitivement pris leurs dispositions pour vivre en dehors du foyer auxquels ils appartenaient. Dans le même temps quatre décès (2 hommes et 2 femmes) ont été enregistrés tandis qu'une naissance (un garçon) avait été comptabilisée.

L'étude des effectifs fait apparaître une masse importante de jeunes puisque ceux-ci atteignent 55% du chiffre total.

Par catégorie, les jeunes de la Cité se présentent de la manière suivante :

- de 0 à 5 ans : 12 garçons et 5 filles,
- de 6 à 16 ans : 84 garçons et 78 filles,
- de 17 à 21 ans : 83 garçons et 67 filles.

soit au total 329 enfants et surtout à l'âge de l'adolescence 150 garçons et filles qui ne manqueront pas de faire l'objet de toute notre attention dans le futur.

Enfin, les adultes existent dans les différentes tranches d'âge de la manière suivante :

- de plus de 21 ans à 40 ans : 3 hommes et 12 femmes,
- de 41 ans à 60 ans : 23 hommes et 117 femmes,
- de plus de 60 ans : 26 hommes et 42 femmes.

.../...

Il apparait que près de 9% de l'effectif est représenté par des personnes du 3ème âge et que les chiffres constatés à ce jour dans cette catégorie d'hébergés vont aller en s'accentuant assez rapidement puisque 140 hommes et femmes de 40 à 60 ans vont venir rejoindre leurs aînés dans des délais relativement courts.

D'ores et déjà, on peut considérer que l'action à entreprendre dans la Cité a deux pôles d'attraction : celui des adolescents et celui des personnes âgées.

III - RESSOURCES :

La nature des ressources qui permettent aux familles hébergées dans la Cité de subvenir à leurs besoins provient en majorité de pensions, d'allocations d'aide sociale et est complétée par un travail saisonnier effectué par les femmes valides durant l'été.

Un certain nombre de foyers, une quinzaine environ, tirent par contre leurs ressources du fruit du travail régulier et à plein temps du chef de famille. Certaines familles mêmes ont plusieurs de leurs membres salariés et atteignent un niveau de vie modeste soit, mais nettement supérieur à la moyenne constatée dans la Cité.

Par ailleurs le quotient familial des ressources ci-dessous se trouve légèrement faussé par l'ignorance que j'ai des sommes qui peuvent être remises à certains chefs de famille dont les enfants âgés travaillent et peuvent venir en aide. Est-ce que cette aide est effective dans certains cas ? Certainement, mais je ne puis l'apprécier faute d'information.
En même temps, il y a lieu de tenir compte dans l'étude du quotient familial de l'avantage que je n'ai pas évalué, et que chaque foyer reçoit par l'attribution de la gratuité du logement et des charges en découlant :

- de 100 à 120 F par mois et par personne	:	5
- de 121 à 150 F par mois et par personne	:	14
- de 151 à 180 F par mois et par personne	:	14
- de 181 à 200 F par mois et par personne	:	11
- de plus de 200 F par mois et par personne	:	123

Pour pouvoir apprécier avec objectivité le niveau de vie dont jouissent les ressortissants de la Cité, il y aurait lieu de le comparer avec la moyenne constatée à l'échelon national ; or je n'ai pu trouver de renseignements de cette catégorie et je ne puis donner une impression que d'après les constatations personnelles que j'ai faites sur place. Je serais tenté de dire qu'à Sainte-Livrade il y a deux catégories de personnes :

- celles suffisamment pourvues compte tenu de leurs possibilités physiques et qui sont en nombre assez important, et par contre une minorité doit connaitre des difficultés pour survivre.

Depuis trois ans chaque situation a fait l'objet d'étude particulière et dans l'ensemble la plupart des ressortissants ont été rendu bénéficiaires de l'avantage social qu'ils pouvaient prétendre de la législation droit commun.
D'ailleurs la diminution des crédits affectés en 1968 au chapitre secours du budget de la Cité et celui inscrit en 1972 justifie mes constatations.

.../...

IV - HYGIENE :

Dans son ensemble l'impression que l'on ressent en entrant dans la Cité est celle de trouver, malgré la rigueur de l'alignement des bâtiments, un décor assez gai et portant une empreinte assez personnelle devant chaque logement.

Un service de nettoyage à l'entretien permet d'obtenir de bons résultats et d'éviter un laisser aller qui nuirait à l'ensemble.

Certaines familles disposent de petits jardins qu'ils savent présenter agréablement sans pour cela respecter les conventions que l'on peut rencontrer ailleurs.

Les bâtiments infiniment crépis donnent un aspect pas trop rébarbatif grâce aux espaces verts qui par endroit coupent la monotonie.

L'hygiène corporelle que l'on peut constater sur les ressortissants de la Cité est assez satisfaisante.

Le bâtiment douches est fréquenté dans des proportions valables et le fait que les personnes d'un certain âge ait conservé l'habit national de leur pays d'origine apporte à l'ensemble de la présentation un certain intérêt.

Les enfants généralement bien vêtus sont également assez nets et semblent tenir à avoir une présentation soignée.

L'hygiène alimentaire par contre montre quelques carences car les plats de base consommés par les familles restent ceux du pays d'origine. Si pour les adultes ceci ne présente pas d'inconvénient majeur, il semble que pour les enfants il y ait parfois quelques méfaits qui proviennent d'une alimentation mal équilibrée voire incomplète.

V - AMBIANCE GENERALE :

L'ambiance est différente suivant que l'on considère l'état d'esprit des adultes et véritables ayants droits ou les réactions de leurs enfants qui forment la jeunesse de la Cité.

Les personnes adultes au moment de leur rapatriement ont continué à vivre dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade avec les coutumes reçues dans leur pays d'origine.

Les femmes chefs de famille qui sont les plus nombreuses ont conservé le mode d'habillement qu'elles revêtaient au Viet Nam et elles ont, à quelques rares exceptions, fait peu de progrès linguistiques qui auraient facilité leur insertion à la vie du terroir d'Accueil.

Par le mode de vie, l'organisation intérieure du foyer, on sent très bien que ces personnes ont préservé farouchement les souvenirs qu'elles ont ramenés de leur pays.

Leur comportement vis à vis des différents membres de leur foyer est emprunt du même besoin d'agir comme il aurait été normal de le faire au Viet Nam. Il en découle un certain isolement vis à vis de l'environnement et cette fraction de la population est fort mal connue des Livradais.

.../...

Les jeunes issus de ces ayants droits ont des réactions qui parfois surprennent les gens de l'extérieur par leur agressivité ou auto-défense.

Sous des apparences fort proches du mode de vie européen les jeunes garçons et filles, surtout lorsqu'ils se trouvent dans l'enceinte de la Cité, tiennent à manifester leur originalité en acceptant peu ou pas du tout de contact de l'extérieur.
Il est vrai que de cet extérieur il y a, semble-t-il, peu de désir de pénétration et que chaque communauté se supporte sans plus.

Un exemple très facilement vérifiable se situe dans ce domaine au niveau de l'atelier de chaussures installé dans la Cité. Cet atelier a environ 50% de son effectif qui provient d'ouvriers appartenant à des familles européennes et 50% provenant de la commune de Sainte-Livrade. Les rapports à l'intérieur de l'atelier entre les européens et les Livradais d'origine se limitent à des contacts professionnels ; il est rare de voir les uns et les autres rechercher une prolongation d'échange en dehors du travail.

On attendait beaucoup du transfert des classes primaires et secondaires vers les établissements de Sainte-Livrade mais on est obligé de constater que les groupes se reforment très rapidement à l'intérieur de chaque établissement et qu'il y a peu d'échange entre les élèves issus de la Cité et ceux venant de la communauté.

Les instituteurs et professeurs essaient chacun suivant ses aspirations ou ses convictions propres de comprendre ses traits caractéristiques mais cela ne se fait pas très facilement.

Enfin, les jeunes en général attendent beaucoup de tous ceux qui les entourent et en particulier de l'Administration, des services sociaux et des services scolaires.
Dès les premières difficultés ils rendent très facilement responsables les institutions en place sans pour cela faire, dans certains cas, un effort personnel.

Tout ceci fait que les rapports sont assez difficiles et demandent de la part du personnel de la Cité, comme de toutes les personnes ayant des responsabilités auprès des jeunes, un désir de comprendre pour pouvoir mener à bien les différentes missions qui leur sont confiées.

Les réactions que l'on enregistre vis à vis des personnes étrangères à la Cité on les constate également de la part des jeunes vers leurs ascendants qu'ils précurent à plaisir afin d'obtenir le maximum d'avantages bien que connaissent les difficultés de leurs parents.

Durant l'été un certain nombre de garçons et filles de la Cité sont accueillis dans des familles de souche européenne pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, un certain nombre de jeunes fréquentant les cours secondaires ont dû être placé pour pouvoir suivre leurs études dans des établissements éloignés de la Cité et parfois en dehors du département de Lot-et-Garonne. Ces jeunes lycéens ou étudiants ont des familles d'accueil, situées près des établissements qu'ils fréquentent pour y passer leurs congés scolaires de courte durée.

Dans un cas comme dans l'autre il faut aux personnes qui prennent en charge les enfants ou adolescents beaucoup de doigté pour arriver à gagner la confiance des jeunes et les voir enfin communiquer.

Les familles qui ont eu ainsi des garçons ou filles de la Cité et avec lesquelles j'ai pu m'entretenir afin de recueillir leurs impressions reconnaissent qu'en général les enfants ou adolescents auxquels ils ont eu à faire sont fort intelligents mais extrêmement susceptibles pour tout ce qui concerne les détails de la vie courante. La participation à la vie familiale et le dialogue avec les adultes ne sont pas spontanés ou peuvent faire l'objet de difficultés.

.../...

Les "accueillants" sentent très bien que la Cité d'Accueil représente pour leurs protégés un havre et une assurance de protection que sciemment ou inconsciemment ils subissent. Ajouter à cela qu'ils considèrent le territoire de la Cité, non pas comme une terre française mais plutôt comme un morceau de petite Asie ainsi qu'ils l'appellent. Ces remarques me semblent fort justifiées et découlent de l'ambiance nostalgique très entretenue par les anciens. Néanmoins, les résultats obtenus dans le cadre de placement en isolé sont supérieurs en qualité au maintien des groupes dans des établissements Villeneuvois.

Le comportement des hébergés vis à vis du personnel est dans l'ensemble normal, il faut néanmoins reconnaître que les chefs de famille cessent d'exploiter au maximum les avantages qu'ils peuvent obtenir et pas toujours avec un esprit de loyauté, aussi les agents sont amené à manifester une certaine prudence qui peut être ressentie comme de la méfiance.

Je dois signaler que durant l'année 1971 certains jeunes ont manifesté un certain mouvement de mauvaise humeur vis à vis de la Direction et du Service Médical en plaquant sur les murs quelques affiches d'un style humoristique peu élogieux. Il ne semble pas que cette affaire ait été particulièrement calculée et son impact au sein de la Cité a eu peu d'importance.

L'ambiance de travail par contre a été particulièrement perturbée par les difficultés qui ont surgies au début de l'année 1971 entre l'équipe Cimade et le Docteur Daoulas qui se considérait comme le "parrain" des équipières et a manifesté son mécontentement lorsque les jeunes filles en question ont recherché leur autonomie.

Présentement ce problème semble partiellement réglé, mais la présence proche des équipières et les contacts fréquents qu'elles continuent à entretenir au sein de la Cité ne permet pas de clarifier totalement la situation.

Il faudra encore un certain temps pour harmoniser l'action des différents services du Centre et obtenir ainsi une unité d'action indispensable pour mener à bien les différentes tâches qui nous sont confiées.

VI - PROBLEMES D'ACTUALITE ET SOUHAITS :

De plus en plus il est certain que l'évolution générale des hébergés de la Cité d'Accueil amène ses responsables à penser que nous nous trouvons devant des dispositions importantes et urgentes à prendre.

Ces dispositions découlent du fait du vieillissement progressif d'une partie des ressortissants et aussi de la présence d'une autre fraction représentée par les jeunes en nombre important pour lesquels des dispositions particulières sont à mettre en place afin de réussir leurs prises de responsabilités à l'extérieur de la Cité.

Tout d'abord il me semble souhaitable que la situation présentée par les familles dont la situation sociale s'approche de très près du régime de droit commun rejoigne celui-ci dans les meilleurs délais.

Les familles concernées sont représentées par celles dont le chef de famille occupe un emploi permanent dans les usines du Lavradois ou est doté d'une pension lui permettant de prendre en charge à titre onéreux son hébergement.
Lorsqu'on aura réussi à réinstaller à l'extérieur cette catégorie de familles qui représente à l'heure actuelle un peu plus de 100 personnes, l'état d'esprit général aura déjà beaucoup changé.

.../...

En effet, ces foyers n'ont pas conscience de leurs réelles obligations et acceptent volontiers d'obtenir le plus longtemps possible le bénéfice des avantages que nous octroyons aux personnes ayant besoin d'assistance.

Présentement seules des possibilités se présentent sur la commune de Cassenouil, et je suis en train de présenter aux quelques familles qui pourraient rejoindre cette localité les offres pour la mise à la disposition, à titre onéreux, de logement H.L.M.
Les réactions sont évidemment peu enthousiastes, et il y a un travail de persuation à effectuer pour mener à bien ce plan.

Tout serait beaucoup plus facile s'il y avait un plan d'ensemble permettant simultanément de mettre l'ensemble des foyers devant leurs obligations.

Une autre catégorie de personnes présentes dans la Cité, qui ne sont plus ayants droits puisque issus de foyer de rapatriés et qui au moment de leur mariage sont restées au logis familial, doit faire l'objet d'une décision sans contre-proposition en devant être mise dans l'obligation de se réinstaller à l'extérieur dans un délai rapide.

A ce moment là, et en tenant compte des dispositions de réinstallation que je souhaite voir prendre en liaison avec les services locaux, préfectoraux et l'Administration Centrale, nous nous trouverons en face des vrais problèmes à régler suivant des directives qu'il y aurait lieu de définir assez rapidement.

Le plan qui devrait être arrêté devrait se situer dans une période à court terme et ne pas excéder 5 ans.
En effet, d'ici là un grand nombre d'adolescents, 150 environ, auront pu rejoindre la vie active et ne plus être à la charge de leurs familles à condition de surveiller les orientations scolaires et d'aider à la recherche de travail ; je crois que nous n'aurons pas de problème majeur pour réussir cette opération.
Toutefois je crains que les moyens actuels, dans le domaine social en particulier, se révèlent un peu restreints, l'affectation d'une 2ème monitrice ayant vocation pour prendre en charge les jeunes serait nécessaire tout au moins pour les trois prochaines années.

L'autre et dernier grand problème réside dans l'organisation du mode de vie des personnes se trouvant au delà de 60 ans. L'effectif de cette catégorie d'hébergés va aller en s'élevant, nous nous trouverons devant des femmes en grand nombre âgées encore plus désireuses de vivre dans l'ambiance du pays vietnamien et absolument seules leurs enfants étant partis au loin pour subvenir à leurs besoins.

Il y aurait lieu d'envisager la mise en place de logements devant recevoir un équipement sanitaire différent de celui qui existe, et en particulier un W.C. par appartement avec une surveillance sociale et médicale particulière.
A mon avis, une surveillance sociale devrait se présenter davantage sous la forme de l'animation d'un établissement de retraite plutôt que sous la forme d'une assistance administrative.

La surveillance médicale pourrait être faite par un infirmier qui pourrait alerter un médecin du secteur en cas de besoin, veiller à l'application des traitements prescrits et éviter les erreurs possibles. Ceci amènerait évidemment la modification du service médical qui fonctionne aujourd'hui. Il semble de plus en plus apparent que la présence d'un médecin et de 2 infirmiers est un suréquipement qui n'a plus de raison d'exister surtout si on choisit d'effectuer la réinstallation de certaines familles vers l'extérieur.

.../...

Toutes ces questions méritent certes une étude beaucoup plus complète et je serais heureux de pouvoir vous apporter les éléments qui vous semblent nécessaires de connaitre, mais j'insiste sur le fait que le mode de fonctionnement actuel de la Cité ne correspond plus à sa vocation.

- M. BOUCHET.

10 Mars 1970.

120
MB/YD.

Le rapport ci-dessous concerne la situation générale de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade au 28 Février 1970.

1°) - Etude des Effectifs.

Les effectifs énoncés ci-dessous sont ceux enregistrés après une remise à jour à la fin du mois de février 1970.
685 personnes restent présentes à Sainte-Livrade et se trouvent dans les différentes catégories d'âge portées sur le tableau joint. La fraction la plus importante de population se rapporte aux jeunes gens âgés de 0 à 15 ans et ceux de 16 à 20 ans. Ensuite, viennent les adultes avec un chiffre important entre 40 et 60 ans et plus de 60 ans.
On peut donc admettre que la cité est à la fois très jeune puisque 60% de son effectif sont représentés par des jeunes de 0 à 20 ans et aussi âgée puisque 30% environ se trouvent à partir de 40 ans.
Les mouvements de population depuis juillet 1968 se sont manifestés sous la forme de départs exclusivement. Aucune nouvelle admission n'a été autorisée. Seules quelques naissances dans des foyers encore jeunes sont la cause d'une augmentation. Depuis la date précitée, 230 personnes ont quitté la cité d'une manière définitive. Ces départs se sont présentés sous les formes suivantes :

en premier lieu, les familles ont rejoint une nouvelle résidence en application des dispositions que vous m'aviez demandées de prendre et ensuite, un certain nombre de jeunes, âgés de plus 20 ans, a trouvé une place dans la vie active et de ce fait, ces jeunes ne sont plus considérés comme des ayant-droits de la cité. Cette dernière catégorie pour l'année 1969 fait apparaitre le chiffre de 53 garçons et filles en dehors du foyer de leurs parents. Ils reviennent occasionnellement dans leurs familles mais subviennent par leur travail à leurs besoins.

.../...

Toujours en 1969, 5 familles totalisant 15 personnes, sont parties se réinstaller à l'extérieur alors que 4 décès et 5 naissances ont par ailleurs été comptabilisés.
Les perspectives d'avenir pour un dégonflement des effectifs encore en place peuvent s'entrevoir sous le jour suivant: cent personnes environ, représentant 9 familles, pourraient quitter la cité si des logements assez vastes étaient mis à leur disposition afin qu'elles bénéficient des avantgges prévus par la législation en cette matière. Ce problème pourrait faire l'objet d'une étude particulière et devra être solutionnée en liaison avec les Autorités départementales et municipales.
Ensuite, dans les 5 années à venir, il est logique de penser que les 175 jeunes garçons et filles actuellement dans la cité, auront pris définitivement leur envol en exerçant un métier en dehors de Sainte-Livrade.
Cette mise au travail ne manque pas de poser des problèmes dont je ferai état un peu plus loin.

2°) - <u>Ressources</u>.

La nature des ressources dont bénéficient les familles installées dans la cité, provient de l'avantage vieillesse, de l'aide sociale aux infirmes, ou de secours versés par le Ministère ou le Service d'Aide à l'Enfance, quelques pensions et retraites et enfin de salaires gagnés par les chefs de famille occupant d'une manière permanente un emploi.
Néanmoins, les différentes fractions de valeur de ressources permettent de constater que près de 75% des foyers installés dans la cité, reçoivent moins de 500 francs mensuellement sans tenir compte des allocations familiales. Le quart de la population dont les ressources excèdent 500 francs par mois, est représenté par des familles ayant une activité ou bien par quelques retraités. Cette fraction de population privilégiée devrait faire l'objet d'une réinstallation à l'extérieur mais on ne peut trouver de logements qui correspondent à leurs besoins.
Il faut également prendre en considération le fait que 50% de la population se trouvent avec des ressources inférieures à 230 francs par mois, ce qui est le taux de l'aide sociale aux infirmes.

.../...

3°) - Hygiène - Salubrité.

L'aspect extérieur de la cité d'accueil de Sainte-Livrade est suffisamment flatteur pour laisser croire aux visiteurs que l'état général se trouve supérieur à la moyenne. Or, ceci est une façade car des aménagements ou réparations de base nécessitent encore des travaux importants. Le terrain très humide sur lequel la citéest implantée, nécessite une amélioration constante des installations actuellement en place, en particulier, le remplacement de planchers par des semelles en ciment, d'un isolement nettement supérieur.
Les installations électriques méritent une révision complète, les hébergés ayant au fils des jours, fait des branchements parfois fantaisistes pour mettre en place de nouveaux appareils ménagers. Ces risques d'incendie m'ont d'ailleurs amené à prendre des précautions par l'affectation de nombreux extincteurs qui faisaient défaut. Jusqu'à présent, cet effort de sécurité est à poursuivre mais déjà, au moyen d'un état joint, vous pourrez vous rendre compte des dispositions prises dans ce domaine.
L'intérieur des appartements reçoit de la part de leurs locataires des soins de décorations qui les rendent parfois agréables. Néanmoins, il subsiste un lot d'hébergés qui ne veulent faire aucun effort pour tenir dans un état de propreté normal, leur logement.
L'hygiène des personnes et des enfants est dans l'ensemble satisfaisant puisque une surveillance avec quelques remarques sont faites par le Personnel Enseignant ou les éducateurs.
Le nombre limité de nourrissons et la surveillance exercée par le Service Social de la Cité et le Service PMI du département permettent de conclure à une situation satisfaisante également.
L'alimentation des enfants et des adultes par contre, pose beaucoup plus de problème. Ils restent très liés aux habitudes reçues par les femmes dans leur pays d'origine. Les enfants paraissent parfois sous-alimentés et leur état général semble assez précaire. Une amélioration sensible a pu être enregistrée dans des foyers où les épouses, mères de famille, acceptent de suivre les cours ménagers dispensés par une monitrice de la Caisse d'Allocations Familiales du département mais le nombre restreint d'élèves (15) ne permet pas des résultats spectaculaires.
Par ailleurs, il est difficile présentement, d'intensifier cette action en raison de la carence rencontrée chez les élèves bénéficiaires et aussi parce qu'il faudrait davantage demonitrices pour imposer cette formule. La présence continue de monitrice allant comme à Bias de porte en porte, se fait nettement ressentir pour uneamélioration des conseils de nutrition dansles foyers.

..../..

.../...

4°) - Jeunes.

Comme j'ai pu vous le dire plus haut au début de ce rapport, la population de la cité est formée par un très grand nombre de jeunes garçons et filles. Les enfants de 2 à 16 ans sont presque tous dans les classes primaires de Sainte-Livrade ou à l'école maternelle de la cité. Il y a un petit nombre de nourrissons qui vivent au foyer de leurs parents et nous ne nous en préoocuperons pas pour l'instant.
Par contre, près de 200 enfants se retrouvent dans les écoles primaires de Sainte-Livrade. A l'origine, ces classes avaient pour but de faciliter l'intégration des jeunes eurasiens parmi la population régionale. Il ne semble pas que ce résultat ait été atteint avec autant de succès que l'on espérait au départ. Les jeunes originaires du CAFI continuent à vivre en groupe à l'intérieur de leur école et de leurs classes respectives. Aucun échange important ne semble avoit lieu entre les enfants de la même école après les cours.
A l'intérieur de la cité, il a été salutaire de pouvoir ouvrir le foyer des jeunes pour accueillir les garçons et filles de 9 à 14/15 ans, et leur faire apprendre certaines activités telles que poterie, peinture, mettre à leur disposition une bibliothèque et former des équipes sportives (foot-ball, en particulier)
Les filles sont beaucoup plus calmes mais il a été difficile de leur faire pratiquer les activités du foyer (poterie, peinture) en raison de la présence des garçons. Nous avons combattu cette idée qui semble s'estomper.
Les résultats scolaires de ces enfants ne sont pas très satisfaisants, tout au moins pour une fraction importante représentant 40 à 50 % de l'effectif. Le handicap de ces jeunes vient surtout de leur difficulté à pratiquer la langue française. Ils n'emploient le français que lorsqu'ils sont obligés de parler avec une personne étrangère à la cité, sans cela et même pendant leurs jeux, ils préfèrent employer leur langue maternelle.
Cette situation scolaire ne manquera pas d'entrainer des problèmes dans l'avenir au moment de l'entrée en secondaire de ces enfants. Les adolescents sont pour laplupart des élèves des Etablissements secondaires et nous nous sommes attachés de faire admettre ces jeunes dans différents établissements du département ou des départements voisins afin de faire éclater au maximum ces regroupements constatés dans le primaire.
Les garçons et les filles les plus difficiles par le caractère ou d'un niveau scolaire bas méritent une surveillance particulière, et ont été mis en internat. Dans beaucoup de cas, on constate un comportement et des résultats meilleurs. C'est donc un effort à poursuivre mais nous nous heurtons à des problèmes financiers.

.../...

.../...

Il reste un nombre relativement élevé de jeunes garçons et filles qui suivent des cours au C.E.S. de Sainte-Livrade. Nous avons établi avec le Directeur et les professeurs de cet Etablissement, un contact qui nous permet de connaitre la bonne volonté et le sérieux de chacun et à partir de là, nous envisageons les dispositions à prendre dans chaque cas. Il est certain que ces élèves aussi bien ceux qui sont en primaire qu'en secondaire, ne font l'objet que de très peu de surveillance dans leur travail. Il nous faut mettre très souvent les parents en face de leur situation et aussi leur demander de faire preuve de fermeté. C'est ce qui n'est pas toujours admis ou compris.

La CIMADE a pu organiser des cours de rattrapage chaque soir, afin d'áider les enfants les plus en difficultés. Cés cours sont donnés par trois jeunes gens à titre bénévole qui aident les jeunes filles de la CIMADE dans leurs tâches. C'est, je pense, une activité valable à encourager.

Dans le même cadre, l'administration du foyer des jeunes accueille chaque soir, un certain nombre de garçons dont elle surveille les devoirs et actes et donne des conseils indispensables.

Les loisirs des jeunes enfants ou adolescents se sont transformés depuis l'ouverture du foyer puisqu'ils sont accueillis régulièrement et qu'ils trouvent là la possibilité de faire une activité correspondante à leurs goûts. L'effort est porté surtout sur les garçons de 11 & 16 ans, tout en ne délaissant pas les plus âgés qui ne rejoignent la cité pour la plupart, qu'au moment des vacances.

L'activité du foyer repose sur la formation d'équipes sportives (foot-ball, ping-pong, vollez), quelques séances de télévision suivies de débats, et en période estivale, de cours de vol à voile.

A la fin de l'année 1969 et à l'occasion de Noël, une séance récréative fort bien organisée, a été réalisée par tous les jeunes de la Cité et a pu être donnée dans la salle des fêtes à deux reprises.

Plus près encore, une fête enfantine a été organisée par le foyer des jeunes et la CIMADE, pour être présentée à Sainte-Foy-La-Grande dans le cadre d'une manifestation d'enfants. La préparation d'une séance permet d'occuper les enfants et les adolescents, de leur donner des notions de travail d'équipe. Les adolescents participent volontiers à l'organisation de ces fêtes et même à leur réalisation en venant en aide aux organisateurs ou en participant à leur déroulement.

Les rapports entre les jeunes de la Cité et ceux des environs n'ont pas encore pu être établis à partir des différentes activités socio-culturelles, sportives qui ont été réalisées à ce jour et il faut auparavant, receullir des connaissances pour procéder à des activités communes. Quelques réunions sportives, seulement, entre équipes du CAFI et celles de jeunes adolescents du terroir, se sont réalisées.

.../...

.../...

5°) - Activité Sociale.

Tout d'abord, au début du mois de mai dernier, j'ai tenté la création et la mise en place d'un atelier d'empaillage de chaises dépendant du même artisan que celui de Bias. L'effectif, au départ de 4 ouvrières, est maintenant de 15 personnes qui, régulièrement, fournissent du travail qui leur permet de subvenir à leurs besoins sans une assistance au moyen de secours comme c'était leur cas autrefois. Le maintien de cet atelier a été difficile du fait qu'avant 1968, un essai similaire avait été tenté mais sans résultat. Il y avait un préjugé qu'il a fallu combattre et en même temps, supprimer l'aide systématiquement accordée aux personnes auxquelles je proposais du travail. Néanmoins, les résultats actuels permettent de penser à un changement, la production allant en augmentant. Il est bon de rappeler que les ouvrières sont payées à la tâche ce qui est un élément favorable pour les intéressées. Par ailleurs, le travail qu'elles fournissent, est de bonne qualité et malgré les difficultés ressenties actuellement dans l'industrie du meuble, il n'y a pas eu de rupture de demande de production dans cet atelier, alors que dans d'autres points, le même artisan a dû prendre des mesures de restriction.
L'atelier de chaussures connait depuis quelques mois une situation beaucoup plus stable quant à sa production et par voie de conséquence sur le nombre de personnes à employer. Actuellement, l'effectif total est de 58 ouvriers et ouvrières y compris les cadres. 27 eurasiens font partie de ce personnel et représentent pour la moitié, des enfants d'ayant-droits alors que le reste est formé par des chefs de famille résidant dans la cité. Dans le courant de l'année, quelques jeunes gens ont quitté l'atelier pour partir dans la région parisienne où ils ont trouvé facilement à être recrutés dans les spécialités qu'ils avaient apprises à Sainte-Livrade. Néanmoins, bien que cet atelier apporte à un certain nombre d'hébergés, un moyen de gagner un salaire et de ce fait pouvoir faire partie du droit commun, il en résulte des difficultés de logement à l'extérieur pour les chefs de famille.
Il serait évidemment souhaitable qu'une solution alignant les ouvriers eurasiens de l'atelier de chaussures à ceux originaires du Livradais, puisse être trouvée afin de rendre à cette institution son caractère éducatif.

Cours ménagers.

Deux après-midi par semaine, une monitrice dépendant de la Caisse d'Allocations familiales de Lot-et-Garonne dispense des cours de cuisine et des cours de couture destinés aux mères de famille ou à des jeunes filles de la cité. Des locaux équipés en conséquence ont été mis à la disposition de cette monitrice dans les anciennes installationsde l'infirmerie. Une quinzaine de personnes fréquentant ces cours, ont eu un enseignement fort utile pour la tenue de leur intérieur.

.../...

.../...

Il est regrettable qu'une seule personne puisse assurer l'organisation de ces activités car un nombre trop restreint de bénéficiaires est concerné.

Cours d'Alphabétisation et de rattrapage scolaire.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la CIMADE a créé d'abord un cours d'alpahbétisation au bénéfice des femmes adultes qui volontairement veulent apparendre à lire et à écrire pour ne plus être soumises au bon vouloir des gens lettrés de la cité. Là aussi, en raison du nombre important de personnes intéressées et parce que deux jeunes femmes seulement peuvent distribuer ces cours, il a fallu faire un choix et n'accepter que les mères de familles les plus handicapées.
Les cours de rattrapage sont faits chaque soir par les équipières de la CIMADE, au nombre de 2, et pour l'instant, deux jeunes garçons venant de l'extérieur, bénévolement, ont bien voulu consacrer un peu de leur temps, à cette affaire.
Cette activité n'est que partielle en raison de l'absence de moniteur volontaire et bénévole.

Colonies de vacances.

Le système diffère de celui utilisé à Bias du fait que peu d'enfants sont confiés à la FOL du département. Des familles contractées par la CIMADE dans le Lot-et-Garonne et les départements limitrophes, prennent en charge un ou deux garçons ou filles d'une famille hébergée. La durée d'un séjour est variable et peut s'étendre de 3 semaines à deux mois. Ces éloignements temporaires du milieu familial dans un foyer européen, ont l'avantage de mieux faire connaitre le comportement des enfants. En 1969, plus de 80 garçons et filles ont bénéficié de cette mesure alors qu'une trentaine était dirigée vers les camps de la Fédération des Oeuvres Laïques.
Certaines familles également ne désirent pas laisser partir les enfants car c'est la période de l'année où reviennent à Sainte-Livrade les ainés qui s'occupent durant leur séjour des plus jeunes.
Ce même phénomène ne se constate pas à Bias.
Une aide à partir des crédits de notre budget, est concédée aux familles sous la forme d'une participation au vestiaire.

.../...

.../...

Foyer des Jeunes.

Durant l'année écoulée, ce foyer a été réouvert après un an de fermeture au départ de Monsieur GARRIGUE.
Plusieurs sortes d'activités ont été créées par l'animateur responsable et il semble que l'intérêt porté par les jeunes garçons de 11 à 15 ans soit assez vif pour reconnaitre la nécessité qu'il y avait à organiser les loisirs de ces garçons qui très rapidement formeront une tranche importante d'adolescents ayant besoin de conseils pour leur orientation professionnelle.

6°) - Ambiance et état d'esprit.

Certaines familles, par leur comportement dans le passé, ont donné l'impression que l'ensemble des eurasiens était doté d'un esprit qui ne nous était pas forcément favorable et la porte était ouverte aux critiques qui ne les servaient pas.
Certes, il reste encore des personnes quémandeuses quasi-professionnelles ou d'une susceptibilité telle que les rapports que nous avons avec elles, sont difficiles. Mais, malgré tout, il faut bien reconnaitre qu'une proportion importante d'hébitants de la cité reste digne d'intérêt et ne cherche pas systématiquement à nous considérer comme les seuls Responsables de leur malheur ou difficultés.
Par ailleurs, il faut admettre que les rapatriés présents à Sainte-Livrade sont ceux qui n'ont pas pu ou pas su s'intégrer durant les 14 ans de présence en France. Il s'agit d'hébergés particulièrement difficiles à comprendre et à administrer.
Sur un plan général, on peut considérer que les femmes qui sont pour la plupart chefs de familles officiels ou defait, ont toutes de grandes faiblesses pour leurs enfants, les garçons en particulier Elles font des efforts importants pour essayer de donner à leurs enfants des moyens de vie qu'elles pensent devoir leur revenir, alors que parfois, il serait plus sage de mettre ces jeunes gens en face de leurs responsabilités. Il y a très peu à attendre dans l'éducation des jeunes de la part des familles.
Les hommes adultes sont en nombre restreint à l'intérieur de la cité et à quelque rare exception, ont depuis longtemps démissionné de leur rôle de chef de famille, les femmes se montrant par vocation ou par nécessité bien plus aptes que les hommes.

.../...

.../...

Les jeunes adolescents ont des rapports basés sur les avantages qu'ils peuvent retirer de leurs parents beaucoup plus que le commandent les sentiments filiaux. Ils ne font pas part à leurs parents de leur intention et de leurs idées, ou bien ils ont tendance à présenter leurs idées de manière à utiliser l'ambition fort légitime de ceux-ci et obtenir ainsi plus de liberté ou avantages.
Les plus jeunes enfants sont gardés au foyer d'origine, rarement, ils ressentent de la crainte et du respect pour leurs parents.
Ils vivent davantage entre camarades du même âge que dans une cellule familiale.
L'entr'aide peut être considérée en façade, comme spontanée, mais en vérité, chaque service rendu entre voisins est subordonné à un versement d'argent ou autres avantages, exemple: certaines personnes recevant une dotation de charbon ne peuvent se rendre à la distribution dans un des magasins du centre, les enfants d'un voisin assurent le transport et réclament un pourboire fixé à l'avance.
Les rapports de la population de la cité avec les familles européennes du Villeneuvois ou de Sainte-Livrade dépassent rarement les relations d'ordre économique. Quelques jeunes garçons ou filles ont épousé des européens ou des eurasiens mais ce fait a davantage une apparence exceptionnelle.

7°) - <u>Voeux.</u>

Le premier souhait que j'exprimerai, ira vers une étude conjointe entre les Services Municipaux, Départementaux et Ministériels pour la construction de logements spéciaux pour les familles nombreuses ayant maintenant les moyens d'envisager leur hébergement à titre onéreux. Ce reclassement n'a , jusqu'à ces jours, pu être réalisé du fait de l'absence de logements répondant aux normes pour l'attribution de l'allocation logement. Ce dernier avantage social est indispensable aux familles concernées car si leurs ressources se situent au-dessus desla moyennes de celles concédées dans les cités, elles ne restent pas moins voisines du SMIG national. Une douzaine de logements serait nécessaire pour réaliser ce projet.
La Municipalité de Sainte-Livrade accepte le principe mais ne possède pas de terrain disponible pour cette création. Cet argument était avancé tant qu'il y avait le projet de cession de la cité au domaine municipal. Il semble qu'à l'heure actuelle les propositions faites par le Ministère des Armées à la commune étant d'un prix fort élevé, il n'y ait plus d'espoir de ce côté. Il faudrait à nouveau proposer aux Autorités municipales compétentes cette affaire de construction de logements pour leur permettre de définir leur position et éventuellement les besoins. Le problème du terrain réglé, les Autorités préfectorales avaient en son temps, donné leur caution pour permettre la construction de ces logements spéciaux et faciliter leur financement.

.../...

.../...

Mon second voeu est de vouloir la mise en place d'institutions devant permettre à un certain nombre de personnes âgées vivant comme les hébergés assistés de l'Etat alors qu'elles bénéficient de pensions substantielles , de prendre en charge leurs frais d'hébergement. Ceci reviendrait à créer dans une partie de la cité, une maison de retraite après l'avoir aménagée. Il suffirait, d'ailleurs, d'un seul bâtiment qu'on rendrait plus confortable et mieux adapté aux manières de vivre des intéressés. Certains vieux ménages ne peuvent envisager leur admission dans une maison de retraite traditionnelle en raison de leur origine ethnique, de leurs coutumes et parce que l'environnement qu'ils ont à Sainte-Livrade les met dans de meilleures conditions pour finir leur vie. C'est un problème assez vaste et avec une apparence juridique qu'il faudrait développer si l'idée vous semble recevable.
Ensuite, il reste les difficultés rencontrées au moment de la mise au travail de certains jeunes garçons et filles désirant s'installer dans la région parisienne. Jusqu'à présent, nous avons participé à ces reclassements sans avoir les moyens de contrôler leurs actions et c'est en ayant recours aux eurasiens déjà en place que nous avons pu permettre le départ d'une cinquantaine de garçons et filles. Les résultats seraientmeilleurs si nous avions une petite antenne d'accueil et de reclassementavec une foyer-relai et une assistante sociale pouvant surveiller l'entrée dans la vie active des adolescents.
Enfin vous avez pu constater que certaines activités à caractère social, sont à la charge des équipières de la CIMADE. Ces jeunes filles font leur travail avec beaucoup de conscience et nos rapports sont devenus très confiants. Néanmoins, je redoute que, dans un délai que je ne connais pas, elles soient rappelées par leur Organisme de tutelle. Ce départ serait ressenti durement pour l'activité sociale qu'elles développent. Par ailleurs, leur autonomie par rapport à notre Administration risque d'être un handicap au cas où les équipières qui se succèdent, ne feraient pas adopter l'attitude et la ligne de conduite que nous avons définies après tous les mois de travail commun.
Tout ceci m'amène à souhaiter le remplacement progressif de la CIMADE par des monitrices plus stables dans leur emploi et administrativement, rattachées au Service Social de la Cité.

.../...

.../...

8°) - Conclusion.

Depuis 14 ans, la cité d'Accueil de Sainte-Livrade héberge les rapatriés d'Indochine. Il peut paraitre anormal qu'un problème d'assimilation subsiste. Et pourtant, il y a encore de nombreuses dispositions à prendre pour mener à bien la tâche initiale. En effet, les hébergés actuellement à Sainte-Livrade représentent les personnes les plus dépourvues aussi bien sur le plan physique que sur le plan moral. En plus, la présence de jeunesse atteignant 60% de l'effectif ne manque pas de créer des problèmes qui ici deviennent très particuliers puisque les jeunes se sont élevés dans un milieu traumatisé par une transplantation importante et absolument dépassée par les nécessités du lieu d'accueil. Nos efforts doivent s'étendre vers l'orgnaisation des conditionsde vie de ces jeunes et de leur mise au travail.
Actuellement l'aspect social de la cité est encore plus important et plus délicat que par le passé et doit prendre le pas sur l'organisation administrative. Cet aspect social ne pourra être rendu normal qu'après le départ de toute cette jeunesse.

Le Directeur du Centre d'Accueil
de Sainte-Livrade,

M.BOUCHET

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

E F F E C T I F AU 15. 2.1970

	0 à 15 ans	16 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 60 ans	plus de 60 ans
Garçons	117	88				
Filles	101	87				
Hommes			26	4	30	30
Femmes			19	15	123	45
	218	175	45	19	153	75

178 Familles :
- Hommes = 90
- Femmes = 202
- Garçons = 205
- Filles = 188

ToTal = 685 personnes

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

JUIN : 1969

DEPARTS	ARRIVEES	NAISSANCES	DECES
5 familles : 15 personnes	0	4 garçons 1 fille 5 enfants	2 hommes 2 femmes 4 personnes

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

E T A T DES R E S S O U R C E S

moins de 231,00 Fr	231,00 à 350,00 Fr	351,00 à 500,00 Fr	plus de 500,00 Fr
98	21	12	47
55 %	12 %	7 %	26 %

Cité d'Accueil
de Sainte-Livrade-sur-Lot

Nombre d'Extincteurs affectés à la Cité

Nombre	Type			Affectation
2	Extincteurs	ET-9L	coniques	Atelier
1	"	CO2-10	cylindrique	Bureaux
1	"	ET-9L	"	Infirmerie
2	"	P9	poudre	Salle de cinéma
1	"	P9		magasin charbon
1	"	EP-9	poudre	Atelier
1	"	AP-20		réformé
5	"	P9	poudre	1 Foyer des eunes - 1 Pagode
5	"	P9	"	1 Classe matêrnelle- 1 réserve Mazout. 1 Bibliothèque - 1 Atelier - 1 toilette Bureau 2 Garage - 1 chapelle.
1	"	P50	sur chariot	Atelier
1	"	CO2	2Kg	école maternelle
2	"	P.6 K		Infirmerie
23				

I8 Février I969

Le Directeur du Centre d'accueil

A

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
Place Fontenoy
PARIS 7°

44 /CAB
MB/JB

Je me suis employé, ces dernières semaines, à recevoir séparément chaque famille hébergée dans la Cité afin de mieux connaitre leur problème particulier et en même temps, pour essayer de dégager l'ambiance générale et les particularités propres aux Français d'Indochine que nous essayons d'intégrer à la communauté française, dans laquelle ils doivent maintenant, évoluer avec le maximum de réussite.

Tout d'abord j'ai fait établir la pyramide des âges, qui permet de vérifier de suite, que le nombre de personnes le plus important, actuellement présent dans la cité, est celui des jeunes gens âgés de I6 à 22 ans qui totalise 220 garçons et filles, et celui des jeunes de 6 à I6 ans, qui donne un total de 2I4. C'est à dire que 60 % de la population actuelle est représentée par les jeunes, âgés de 6 à 22 ans.

J'ai joint un tableau donnant la position de tous les jeunes gens de I6 à 22 ans, et à l'examen de cette fiche, vous pourrez constater que sur 220, I3 garçons et I2 filles se trouvent actuellement dans la cité, sans emploi et souvente fois sans profession. Il y a là, un problème immédiat, qu'il faut résoudre au plutôt, afin d'éviter de contaminer les adolescents, actuellement sous tutelle scolaire, mais qui ont tendance à considérer ces jeunes oisifs avec une auréole de prestige et d'envie.

Sur place, le problème risque d'être long, car il faudrait, auparavant, donner une qualification professionnelle à cette catégorie de jeunes gens. Il semble qu'il y aurait lieu d'envisager, à l'échelon de l'Administration

.../...

Centrale, la mise en place d'un petit service, qui pourrait aider à reclasser vers la capitale, un grand nombre de jeunes garçons. Ce service aurait certainement à prendre en charge par la suite, le nombre important de garçons et filles, actuellement dans les C.E.S ou dans les C.E.T, qui vont se trouver sur le marché du travail, sans un emploi possible dans la région. Il est à noter que 82 garçons et filles risquent, dans les mois à venir, d'être dans cette situation. Viendront s'ajouter également, les jeunes gens venant du service militaire, qui bien souvent, n'ont aucun métier, à l'issue de cette période.

Auparavant, ce système de placement dans la capitale existait et a donné des résultats qui aujourd'hui sont bons, puisque les bénéficiaires d'alors, ont pu, dans l'ensemble, se faire une situation correcte et leur éloignement du milieu familial a certainement été très salutaire.

Il y aura ensuite une fraction de garçons et filles au nombre de 214, qui n'ont pas, dans l'immédiat, les mêmes problèmes, quoi qu'il soit indispensable d'envisager des examens pour chacun d'entre eux, permettant de vérifier si l'orientation qu'ils envisggent de choisir ou bien qu'ils ont volontairement déjà choisi, correspond à leur capacité et de les diriger sur un métier. J'ai chargé le service social de la cité d'envisager ce travail, avec les services d'un agent spécialisé de la Préfecture, et d'ici quelques mois, j'espère pouvoir rassembler des renseignements plus précis, selon les résultats obtenus. Mais également, il faut bien admettre que ce nombre important de jeunes gens ne pourra se reclasser dans la région et qu'un service d'accueil et de reclassement à Paris, aurait un rôle important à jouer pour le jour où ils devront tenir un emploi.

D'autres mouvements de population ont déjà été enregistrés par le départ d'un certain nombre de familles, dont la présence, en qualité d'hébergé assisté, ne pouvait plus leur être accordée, compte tenu de l'importance de leurs ressources principales ou bien parce qu'ils n'étaient pas ayant droit, étant des enfants de Rapatriés. Ces départs ont permis de ramener un effectif dans la cité, du chiffre de 916 au mois de juillet dernier, à celui de 732, actuellement. Néanmoins, un nombre encore relativement important de personnes, ne devrait pas rester bénéficiaire d'un logement gratuit, pour les mêmes motifs que ceux déjà énoncés plus haut.

J'ai fractionné en trois catégories, les personnes susceptibles de quitter la Cité.

.../...

D'abord les jeunes ménages. Chaque personne portée sur cette liste a déjà fait l'objet d'un avertissement afin qu'elle envisage son départ de la Cité. Un aboutissement n'a pas été obtenu, soit parce que les intéressés n'ont pas recherché aussi activement que je l'aurais souhaité, un nouveau logement, soit parce qu'ils ont un problème particulier qui les empêchent momentanément de retenir un logement qu'ils envisagent d'occuper à l'extérieur. Néanmoins, je pense que durant le premier semestre de l'année en cours, une réalisation complète du projet de reclassement pour cette liste, pourra être effective.

Ensuite, j'ai fait établir la liste des chefs de famille âgés de moins de 60 ans et ayant des ressources supérieures à 500 F, sans tenir compte des Allocations Familiales. Le problème de reclassement en général, de cette catégorie de personnes a été rendu beaucoup plus difficile, car leur famille se compose de nombreux enfants, et il faut alors un logement vaste pour permettre l'attribution de l'allocation logement, indispensable au chef de famille, pour équilibrer son budget, à l'extérieur de la cité. Peu de constructions de Type F 5 ou F 6, existent à Sainte Livrade, et c'est la raison principale qui oblige ces familles à continuer de résider dans la cité.

La troisième liste se rapporte à des personnes âgées de plus de 60 ans, ayant des ressources supérieurs à 500 F également. Mais là, ce n'est qu'une suite de cas particuliers. Ces chefs de famille âgés, étant généralement malades voire paralysés, et il est certain qu'un reclassement à l'extérieur, soulévera beaucoup de difficultés. Pour cette catégorie d'hébergés, il semble que seule la solution d'un logement à titre onéreux, à l'intérieur de la cité, puisse être envisagée, pour la régularisation de leur situation, vis à vis des dispositions générales.

Il n'en est pas de même pour la catégorie de chefs de famille de moins de 60 ans, qui devrait pouvoir trouver à l'extérieur, dans un cadre normal de reclassement, des conditions d'habitat correspondant à leur besoin. Mais il semble que seul un projet spécial, envisagé en collaboration avec la Préfecture, la Mairie et vos Services, puisse donner satisfaction.

Cette étude doit être entreprise le plus rapidement possible et promulguée à votre initiative, car il est certain qu'à l'heure actuelle, les positions de la Commune et du Département, ne sont pas suffisamment claires pour pouvoir envisager la mise en place d'un tel projet. D'ores et déjà, il faut admettre que la Commune de Sainte Livrade ne pourra pas trouver, soit en logement collectif ou en logement chez des

.../...

particuliers, un type d'appartement suffisamment vaste pour les familles qui nous intéressent. Il faut mettre en place un programme ou une sorte de convention, qui permettrait d'obtenir le résultat que l'on s'est fixé.

Ce problème de reclassement pour cette catégorie de familles nombreuses est très important, pour mener à bien le plan de remise en ordre, que vous m'avez demandé d'éxécuter depuis mon arrivée à Sainte Livrade. Aucune progression ne sera possible si un reliquat de personnes pouvant fort bien prendre leur responsabilité en dehors de la cité, subsiste.

En plus de celà, des problèmes que nous posent et continueront à nous poser à l'avenir, les jeunes, s'en trouveront d'autant simplifiés, que le nombre de ceux-ci aura diminué.

J'ai en même temps pu faire établir les différentes scurces de revenus dont bénéficient les familles hébergées dans la cité. Il apparait que le montant moyen des ressources mensuelles mis à la disposition des chefs de famille, est relativement bas. Seules quelques pensions, retraites ou salaires, sont d'un montant supérieur à 500 ₣, mais ces privilégiés représentent à peu près I5 % de l'effectif total.

Dans l'ensemble, l'ambiance dans la cité est assez détendue et s'est même améliorée chez les adultes. Néanmoins, la présence de quelques éléments perturbateurs chez les jeunes oisifs d'une part, et dans quelques familles, laisse persister un climat de méfiance, cependant sans gravité trop cruciale.

Par contre, les rapports entre les jeunes de la cité et ceux de Sainte Livrade, sont toujours aussi tendus. Les uns et les autres certes, doivent reconnaître que leur attitude respective n'est pas toujours empreinte de courtoisie et c'est ce qui amène quelques frictions regrettables, qui ont pour effet de dresser l'opinion du Livradais de souche, contre les ressortissants de la cité, qui à leur tour, en prennent ombrage. Ces rapports ne facilitent pas la collaboration qui devrait être faite de franchise et de bonne volonté entre les services municipaux et les différents services de la cité. Il y aurait quelques mesures à prendre, à titre d'exemple au sein même de la cité, pour épurer ce climat et en particulier s'adresser aux familles continuant à héberger des jeunes oisifs, connus pour leur attitude. Les décisions prises ne devraient pas s'arrêter aux jeunes gens, mais à l'ensemble de la famille, qu'il faudrait pouvoir transplanter, car l'expérience vient de prouver que s'il reste

.../...

une souche familiale dans l'enceinte de la cité, l'élément perturbateur revient vers ses foyers dès qu'il rencontre un nouvel ennui dans son nouveau lieu de résidence ou dans l'exercice de sa profession.

Sous des apparences d'émencipation, les jeunes restent très sensibles à la vie de la cité et une sorte de crainte pour l'extérieur, qu'ils ne veulent pas s'avouer, les retient à Sainte Livrade.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les nouvelles directives que vous pensez devoir me donner compte tenu des renseignements que je viens de vous faire parvenir.

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CENTRE D'ACCUEIL DE BIAS
(LOT-ET-GARONNE)

TÉL. : 832 ET 837 A VILLENEUVE-SUR-LOT

N° 212/ CAB
MB/YD.

LE 16 Juillet 196 8

Le Directeur des Centres d'Accueil
de Bias et de Sainte-Livrade,

A

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants

Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s 7°

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation et des dispositions que j'ai prises depuis que vous m'avez confié la direction de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

La prise en charge de cette nouvelle responsabilité s'est effectuée dans une ambiance très particulière puisque le samedi 29 Juin, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, par un télégramme officiel, me demandait de prendre immédiatement mes fonctions et simultanément, il priait Monsieur TURSAN de cesser ses activités. Cette décision rapide faisait suite aux différentes bagarres qui avaient eu lieu entre les éléments jeunes du villeneuvois et des adolescents ou jeunes hommes de la Cité.

.../...

.../...

J'ai, tout d'abord, pris contact avec Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve/Lot qui, après m'avoir expliqué les motifs de la décision de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, m'a demandé de contenir l'ordre, m'a assuré de son appui et surtout m'a affirmé que les décisions concernant les éléments perturbateurs seraient prises rapidement au cours d'une réunion que devaient organiser les Autorités préfectorales dans les tous premiers jours de Juillet. Il semble que le calme apparent et les occupations de Monsieur le Préfet aient gêné l'exécution de ce projet qui pourtant aurait eu toute son efficacité alors.

Je me suis rendu auprès de Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Villeneuve qui a pu me faire prendre connaissance des procès-verbaux de gendarmerie établis par la Brigade de Sainte-Livrade et se rapportant aux faits ayant provoqué les dispositions prises par le Préfet. Néanmoins, les renseignements recueillis par les gendarmes sont loin de refléter les faits réels et un silence s'étant établi parmi la population eurasienne, seuls les éléments ayant été atteints physiquement, avaient pu être entendus mais n'ont pas apportér de précision notoire.

J'ai pris ensuite contact avec Monsieur le Maire de Sainte-Livrade qui, à la fin du mois de Juin ne pensait qu'à faire éclater le centre sous la responsabilité des décisions préfectorales. La population de sa ville, son Conseil Municipal, très marqués par les évênements de la semaine du 24 au 28 Juin le poussaient dans cette voie et une motion a été votée à la mairie pour apaiser, semble-t-il, les uns et les autres. Une pétition, en même temps, circulait de maison en maison toujours dans le but de demander un éclatement du centre et avec une position d'agressivité envers les eurasiens. Beaucoup plus récemment, j'ai rencontré, à nouveau, Monsieur le Maire de Sainte-Livrade qui, avec le temps, semble revenir sur sa position antérieure, à savoir, ralentir le plus possible le départ des familles eurasiennes de la Cité, afin de ne pas connaitre une diminution importante de rentrée de taxes dans ses caisses. A la lumière de ces dernières déclarations, il apparait très nettement qu'à nouveau, Monsieur le Maire de Sainte-Livrade manoeuvrera à contre sens et recevra toutes les doléances des eurasiens.
Une ligne de conduite très ferme devra être dictée à votre échelon pour l'application des directives que vous voudrez bien donner.

.../...

Très rapidement, j'ai pris contact avec l'ensemble de la population de la Cité et j'ai nettement fait savoir que le désir de votre Administration était de permettre aux personnes ayant effectivement des droits à hébergement, de vivre en toute quiétude et avec le respect des populations environnantes et que par contre les parasites (concubins, jeunes ménages) auraient à prendre leurs responsabilités à l'extérieur de la Cité.

Par la suite, j'ai pris contact avec certaines fractions de la population, en particulier, les commerçants, les concubins et les jeunes garçons de I6 à 25 ans, voire 33 et 35 ans.

De l'entrevue que j'ai eu avec les commerçants, il ressort que leur désir de prendre en charge par eux-mêmes, les frais d'électricité, leur semble nécessaire. Seulement à l'heure actuelle, ce problème est à reprendre à la base puisque les compteurs mis en place enregistrent des consommations pour l'ensemble de la Cité. Il faudrait alors que les branchements concernant ces compteurs soient situés avant le moyen de distribution dans le centre. Néanmoins, j'ai relevé que ces deux commerçants, GONTRAN et CAVALIER occupaient à l'intérieur du centre des logements auxquels ils ne pouvaient plus prétendre et je leur ai adressé une correspondance recommandée dont vous voudrez bien trouver copie en annexe.

Ensuite, j'ai reçu les concubins.
La position de chacun est basée sur le fait que ces personnes considèrent que depuis parfois 5 ans, vivant à l'intérieur du centre, leur droit à l'hébergement est nettement établi et acquis. A nouveau, je leur ai signifié et ceci également par pli recommandé, qu'ils devaient prendre toutes dispositions pour libérer les locaux qu' ils occupent indûment, dans un délai de trois mois.
Il semble que très peu d'entre eux fassent de bon gré les démarches qui leur sont demandées. Dès à présent, il est nécessaire d'envisager une action à partir de vos Services en mentionnant que l'expulsion sera faite par les Autorités de Justice.

J'ai commencé, également, à recevoir les jeunes adolescents. Dans l'ensemble, les garçons perturbateurs dont vous trouverez une liste jointe, vivent à Sainte-Livrade par intermittence. Ils résident davantage à Paris avec des moyens d'existence mal définis. Ils regagnent Sainte-Livrade lorsqu'ils préssentent des ennuis avec les Autorités judiciaires de la Seine. Là, également, la notification d'un non retour vers le centre pour des séjours excédant 8 à I5 jours, devra être faite à chacune de ces perscnnes. Je joins un état concernant ces jeunes mais par la suite, je vous ferai parvenir des renseignements beaucoup plus complets.

Je n'ai pas encore abordé le problème posé par la présence de jeunes ménages issus de mariages entre enfants hébergés et en résidence chez leurs parents. Il y a tout d'abord, un principe à définir se rapportant aux jeunes ménages dont l'un des membres travaille à l'atelier de chaussures implanté dans la cité et placé sous la responsabilité de l'usine Housty.
Il semble, en effet, difficile, de demander aux personnes ayant leur travail à l'intérieur du centre, d'aller résider à l'extérieur de celui-ci. Il conviendrait dans ce cas particulier, d'envisager une délégation, soit à la Maison Housty, soit à la mairie, d'un certain nombre de logements groupés et réservés au Personnel eurasien employé par l'atelier de chaussures. Cette condition étant réglée, il me sera alors possible de prier les autres jeunes ménages ayant un emploi régulier dans la localité de Sainte-Livrade ou dans une autre bourgade du villeneuvois, de prendre les dispositions en vue d'une installationsà l'extérieur de la Cité. Mais dans ce domaine particulier du relogement des personnes n'ayant aucun droit à hébergement dans la Cité, le Maire de Sainte-Livrade semble vouloir empêcher toute démarche prétextant que les possibilités d'hábitation sur sa commune sont inexistantes, ou quasi.

D'autre part, un certain nombre de personnes vivent au centre sans au préalable, en avoir reçu d'autorisation. C'est le résultat de l'intervention de Monsieur le Maire ou d'autres Personnalités qui semble avoir été retenu pour permettre l'attribution d'un logement. Vous voudrez bien trouver, en annexe, une fiche concernant cette catégorie de population et je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la conduite à tenir vis à vis d'elle.

Sur le plan purement administratif, Monsieur DURNEY et moi-même sommes en train de mettre en place les structures pouvant permettre d'obtenir une marche règlementaire des différents Services.

Tout d'abord, des consignes précises ont été données pour la tenue des livres de comptabilité à peu près inexistants et les pæmières bases d'une tenue de secrétariat sont en cours de mise en place. Nous avons fait vérifier chaque logement, la composition de chaque famille ainsi que les ressources connues par foyer. Des fichiers rassemblant ces différents renseignements sont en cours de constitution.

Pour l'entretien et l'hygiène dans le centre, j'ai muté un agent de Bias, Monsieur GALLI qui résidera dans un proche avenir, d'une manière permanente dans la cité d'accueil. Sa mission concerne l'état général de la cité tant sur le plan propreté que sur le plan disciplinaire. Il reçoit la charge de surveiller les travaux éventuels, l'utilisation des véhicules et leur entretien. Il emploie à ces diverses tâches le personnel déjà en place. Il semble d'ores et déjà qu'il manque dans cette catégorie de personnel, un agent ayant suffisamment de connaissances en plomberie, zinguerie, menuiserie pour pouvoir effectuer les petites réparations qui chaque jour, sont nécessaires.
A l'heure actuelle, le système en place est le suivant : pour réparer une canalisation, un trou dans le plancher remplacer une vitre, etc.., il est fait appel à une entreprise spécialisée et les mémoires sont d'un montant assez impressionnant, compte tenu des modestes réparations réalisées. A cet effet, il est à signaler que si le centre par sa présentation extérieure, donne l'impression d'être en parfait état, il n'en est pas de même lorsque l'on visite les logements mis à la disposition des rapatriés, plafonds et planchers sont à 80% à refaire ou nécessitent des réparations fort importantes.
Les toitures des bâtiments n'ont connu aucune révision et laissent filtrer l'eau pendant les pluies, ce qui a pour effet d'endommager les plafonds et parfois les murs.

Le problème du Service Social, son organisation, son orientation reste entier.
En effet, à l'heure actuelle, Madame MATHIEU assistante sociale du secteur ne peut consacrer aux cas de son ressort que deux après-midi par semaine. Malgré sa compétence et son dévouement, il lui est matériellement impossible d'avoir une action efficace s'appliquant sur l'ensemble de la population. Les conséquences de cette situation font que les hébergés ayant besoin d'une assistance sociale pour mener à bien leurs affaires, s'adressent aux personnes non qualifiées ou vers lesquelles ils ont des affinités pour exposer leur difficultés. C'est ainsi que présentement les problèmes sociaux sont aussi bien traités par la mairie que par le docteur du centre, l'équipe de la CIMADE et même le Directeur de la Maison des Jeunes. Cette dispersion aboutit à des rapports difficiles entre l'assistante sociale et les différents agents et divise le centre en clan faisant de la surenchère. La nécessité de la présence à temps plein d'une assistante sociale énergique et rassemblant sous sa tutelle les différentes bonnes volontés des gens dans la Cité, est indispensable et urgente.

Pour l'instant, la CIMADE porte ses activités vers les jeunes par les placements en colonies de vacances ou l'organisation de loisirs, le jeudi, mais la fraction des jeunes adolescents qui posent actuellement des problèmes au sein de la Cité n'est pas partie prenante dans cette action. Si, dans l'immédiat les Services des jeunes filles de la CIMADE sont un palliatif non négligeable, il semble que dès la mise en place d'une assistante sociale en titre, une ligne de conduite devra être tracée et ces jeunes filles auront alors un rôle beaucoup plus pratique à jouer au sein des familles.
Il sera certainement nécessaire de modifier l'esprit intellectuel de maintenant et peut-être, devrons nous faire appel à des personnes dotées surtout de bon sens pouvant saisir les faits et gestes de tous les jours des foyers. A ce moment là, il serait certainement nécessaire d'envisager le recrutement de personnes placées sous la tutelle de l'assistante sociale mais ayant une formation moins élevée que celle des jeunes filles de la CIMADE.

.../...

La Maison des Jeunes rencontre également pour jouer le rôle que l'on peut attendre d'elle, des difficultés. Monsieur le Directeur de cette Maison m'a remis un rapport dont vous voudrez bien trouver une copie et qui fait apparaitre le peu de résultats obtenus à ce jour. L'existence même de cette Maison devrait faire l'objet dans les mois à venir, d'une étude particulière afin d'établir si son activité doit être maintenue ou purement et simplement arrêtée, tout au moins des dispositions seront à prendre pour obtenir des résultats justifiant les investissements et les frais occasionnés pour le fonctionnement de cette affaire.

L'atelier de chaussures fonctionne d'une manière qui semble satisfaisante et l'effectif de ces derniers jours est de 38 personnes présentes dont I8 eurasiens et eurasiennes hébergés dans la Cité.
J'ai établi un contact avec le Directeur de l'Usine dont dépend cet atelier et il semble qu'aucune difficulté présente ne fasse jour. Pendant un certain temps, il avait été question d'agrandir cet atelier mais le Directeur de l'usine m'a fait savoir qu'en raison des problèmes économiques actuels, il n'envisageait pas de nouveaux investissements avant au moins deux ans.

Le Service Médical dans son organisation échappe totalement à ma responsabilité et fonctionne dans des conditions normales. Les problèmes risquant de se poser par la personnalité même du Docteur DAOULAS ne sont pas encore venus entre nous, mais cela découle du fait que je n'ai pas réalisé l'organisation du Service Social, point chaud de notre activité commune dans l'avenir. Lorsque nous aurons croisé le fer sur cette question, il sera permis d'établir des conclusions sur l'attitude et le rôle joués par le médecin jusqu'à ces jours là.

Des contacts que j'ai établis à l'intérieur du centre avec la population, il ressort, actuellement que des décisions d'autorité pour les jeunes et quelques familles seraient accueillies avec faveur.

.../...

L'accueil en général est fort agréable et parait franc. Il semble que ce ne soit là qu'une façade tenant à la manière d'agir habituelle des eurasiens. C'est surtout dans un avenir assez proche que l'on pourra juger des réactions dans la population et détecter les éléments les plus troubles. Pour l'instant aucune archive ne permet de connaitre le comportement habituel des personnes en face desquelles nous nous trouvons.

En conclusion, un certain nombre de bonnes volontés ne demandent qu'à être employées à l'intérieur du centre et si chacun après avoir défini l'orientation à donner pour l'avenir de la Cité, veut rester sur la ligne tracée, il n'y a aucun empêchement majeur à ce que des résultats soient obtenus en faveur des véritables ayants droits de la Cité.

D'ores et déjà et sur un plan plus pratique, il est indispensable d'entreprendre pour les installations en place quelques réparations de première urgence et en particulier celles se rapportant à la réparation de toitures ressemblant davantage à des passoires.
Un crédit de 20.000 francs, environ, permettrait de réaliser une première fraction de réparations dans ce domaine.
Ensuite, pour le recrutement de deux personnes, deux urgences devraient se réaliser. En premier lieu, le recrutement d'une assistante sociale et ensuite l'embauche d'un agent capable de réaliser à meilleur compte, toutes les petites réparations qui chaque jour, sont nécessaires.
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si ces différents projets peuvent déjà recevoir un début d'exécution par la mise en place des crédits à disposer.

M.BOUCHET.

-o- S A I N T E - L I V R A D E -o-

OBSERVATIONS au Ier JUILLET 68

-=-=-=-

PERSONNEL.- (I Contractuel (Directeur)
(9 Vacataires à 6,00 francs
(5 Vacataires à 3,50 francs

Répartition du Personnel : 5 Femmes de ménage (Douches-Bureaux-Dispensaire-2 Gr.Scolaire)
3 Jardiniers (service d'entretien du centre)
3 Secrétaires (Service Social-Administration-Comptabilité)
I Chauffeur
I Standardiste
I Chef du Service d'Entretein

Prise du travail le matin à 9 heures - Permanence du Samedi matin - Pas de permanence le samedi après-midi ni la journée du dimanche.

CIMADE.- Trois jeunes femmes dont deux présentes actuellement - Logées dans un bâtiment proche des bureaux, mais non rémunérées par le Centre.

MAISON DES JEUNES.- Dirigée par Mr. GARRIGUES - Gestion autonome sans droit de regard de la direction du Centre qui cependant verse chaque trimestre une somme de I0.000 francs sur ses frais de fonctionnement.- Une subvention d'un montant ignoré est également versée à la maison des Jeunes directement par Paris (Voir) Mr. GARRIGUES est logé à titre gracieux par la direction du centre dans un ancien lavoir aménagé.

EFFECTIF DES HEBERGES.- (au Ier Juillet I968)

I3I Hommes
253 Femmes
532 Enfants
= 9I6 Personnes

Le Fichier "Effecti" est constitué par un registre répertoire tenu alphabétiquement en deux volumes et comprenant les renseignements d'identité, la composition de la famille, l'habitat et des renseignements sur les ressources (à préciser)

Les Hébergés ne percoivent au Centre que les Secours - Les allocations aux infirmes et aux personnes agées (principale source de revenus des nécessiteux)sont payées à la Recette de Ste-Livrade sur présentation de chèques reçus personnellement par les intéressés (Voir l'état général des ressources). De nombreux hébergés perçoivent par ailleurs des salaires divers.

COMPTABILITE DU CENTRE.- Tenue par Mr. WEISS sur un registre unique et par postes.

-=-=-=-=-

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
& DE LA POPULATION

Direction Générale
de la Population
et de l'Action Sociale

Sous-Direction
de l'Aide Sociale et de l'Enfance

Secrétariat
-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris le 29 Mars 1963
9 Avenue Lowendal (7è)

Le MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE
et de la POPULATION

à Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE
Cabinet

DUPLICATA

Objet : Centre de Ste-Livrade.

Référence : Votre lettre du 19 Janvier 1963.

Par la lettre précitée, et avant même de procéder à l'étude que je vous avais demandée sur le Centre d'Accueil de Ste-Livrade, vous m'indiquez qu'il vous paraît impossible que le département du Lot et Garonne supporte une part des dépenses nécessitées par le fonctionnement du centre et que ni la Division d'Aide Sociale ni la Direction de la Population de ce département ne disposent de moyens d'action suffisants pour assurer le contrôle de la gestion du centre. Vous concluez en conséquence qu'il appartient à la collectivité nationale de supporter la totalité de cette charge et au Service des Rapatriés de continuer à gérer ce centre.

Sur le premier point, je partage votre avis. Aussi bien, les personnes hébergées au centre de Ste-Livrade ont, jusqu'à présent, été considérées comme sans domicile de secours et les dépenses d'aide sociale et d'aide médicale ont été entièrement mises à la charge de l'Etat. Quel que soit le mode de gestion qui sera adopté pour le centre, il ne saurait être question de modifier cette prise en charge. Restent les dépenses administratives supplémentaires résultant, d'une part, de la gestion et de l'entretien du centre, d'autre part, de la recherche des placements.

Ces dépenses sont prises actuellement en charge par le Service des Rapatriés, grâce à des subventions versées à l'A.D.O.S.O.M.; des démarches ont été entreprises pour que les crédits correspondants à ces dépenses soient transférés au budget de mon département.

En effet, le service des rapatriés, créé pour des besoins occasionnels, est appelé à disparaître et, dans la mesure où des rapatriés se trouveront encore en situation difficile, malgré l'application des dispositions sociales du droit commun, le Gouvernement devra continuer à leur apporter une aide à particulière.

Les catégories de personnes hébergées au centre de Ste-Livrade relèvent sans aucun doute, de l'action sociale du Ministère de la Santé Publique et de la Population.

../...

Aussi, vous demanderai-je de faire procéder par le Directeur de la Population aux enquêtes nécessaires et de répondre aux questions posées par ma lettre du 10 Décembre.

D'après les renseignements qui m'ont été données récemment par le Service des Rapatriés, ne resteraient actuellement au Centre de Ste-Livrade que les personnes pour lesquelles une meilleure réinsertion sociale n'a pas été possible. Il me paraîtrait néanmoins souhaitable que l'attention de la Direction du Travail et de la Main d'Oeuvre soit appelée sur les cas des personnes en âge de travailler et qu'ils soient soumis, si nécessaire, à la Commission d'Orientation des infirmes.

*
***

Ainsi que vous le prévoyez, le Centre de BIAS où viennent d'être installés des Harkis rapatriés d'Algérie, présentera le même problème. L'allocation de subsistance qui leur est accordée doit en principe prendre fin au 1er Juillet prochain mais elle sera très vraisemblablement prorogée.

La situation des Harkis et de leur famille est actuellement étudiée par le Service des Rapatriés afin d'assurer le reclassement du plus grand nombre possible et de faire bénéficier les autres des prestations sociales du droit commun.

Il conviendra de faciliter la tâche du Service des Rapatriés afin que soient intervenues le plus grand nombre de solutions possibles avant le 1er Janvier 1964, date à laquelle la responsabilité de ce centre reviendra vraisemblablement au Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Les solutions adoptées pour le centre de Ste-Livrade pourront alors être étendues au centre de Bias.

*
***

J'attacherais donc du prix à ce que vous répondiez le plus rapidement possible à ma lettre du 10 Décembre et à ce que vous suiviez d'ores et déjà le développement des opérations concernant le centre de BIAS.

Je conçois cependant que la présence dans votre département de ces deux centres, soulève des problèmes peu habituels.

Je serais donc disposé, dès que vous aurez procédé à une première étude de la question, à envoyer sur place un Inspecteur Général de la Santé Publique et de la Population qui examinera, en accord avec le Service des Rapatriés et vous-même, les solutions que vous aurez proposées et les moyens qui seraient nécessaires pour y faire face.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Agen le 23 JANVIER 1963

DUPLICATA

LE PREFET de LOT & GARONNE

à Monsieur le MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE
et de la POPULATION

-Direction Générale de la Population et de
l'Aide Sociale

Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance

OBJET : Situation des familles rapatriées d'Indochine
hébergées à Ste-Livrade.

REFER : Votre correspondance S.36.33 du 10 décembre 1962.

Par correspondance citée en référence, vous avez bien voulu me faire savoir que M. le Secrétaire d'Etat aux rapatriés estimait impossible de continuer à faire prendre en charge par ses services les rapatriés d'Indochine actuellement au Centre d'Accueil de Ste-Livrade. Vous estimez, en accord avec lui que ces réfugiés, pour la plupart inaptes au travail, devraient bénéficier du régime général d'aide sociale.

Dans ces conditions, il vous parait souhaitable que la gestion du Centre de Ste-Livrade revienne soit au département de Lot et Garonne, soit à une association, filiale de l'Association pour le développement des oeuvres sociales d'Outre-Mer, mais qui serait animée par des personnalités locales.

Ces propositions appellent de ma part une réserve fondamentale.

La gestion du camp de Ste-Livrade par le département aboutirait en effet à mettre à la charge de ce dernier les dépenses nécessitées par le fonctionnement du camp sous prétexte que les réfugiées ont été installés sur le territoire du Lot et Garonne.

Il semble au contraire que l'aide aux personnes rapatriées d'Indochine doive continuer à être assurée par la collectivité nationale tout entière comme étant la conséquence d'un évènement politique de caractère national.

La prise en charge de l'administration du camp par le département se heurterait d'ailleurs à une opposition très vive de la part de la municipalité intéressée, du Conseil Général et des élus, déjà fort sensibles à l'importance des dépenses d'aide sociale dans les budgets des collectivités locales, d'autant que

../..

cette mesure pourrait en laisser prévoir l'extension ultérieure aux harkis rapatriés d'Algérie qui doivent être installés prochainement au camp de BIAS.

A ce sujet, je tiens à appeler de façon toute particulière votre attention sur le fait que le Conseil Général de Lot-et-Garonne a émis le voeu, au cours de sa 2ème Session Ordinaire de 1962, de voir réduire, sinon supprimer, la part des départements et des communes dans le financement des dépenses d'aide sociale.

Ni les services de la Préfecture, ni la direction départementale de la Population d'ailleurs, ne disposent de moyens d'action suffisants pour pouvoir assurer la surveillance ou le contrôle de la gestion d'un camp fort important en plus de leurs tâches habituelles.

Quant à la gestion du Centre de Ste-Livrade par une Association, cette hypothèse ne parait présenter que peu d'intérêt, peut-être même est-elle inutile.

Dans la mesure où les crédits nécessaires à l'association gestionnaire du camp de Ste-Livrade lui seraient assurés par le service des rapatriés, l'utilité du transfert de gestion n'apparait pas sur le plan financier. Il n'en résulterait, au contraire, qu'un alourdissement des charges et une complication dans l'administration du centre par suite de l'intervention d'un organisme peu qualifié et dont le fonctionnement conduirait à de nouvelles dépenses.

Il ne me parait pas possible, dans ces conditions de vous donner mon accord sur les propositions que vous avez bien voulu me faire.

Par contre, ainsi que vous le prévoyez dans votre correspondance, il serait souhaitable d'entreprendre la recherche systématique des réfugiés susceptibles de travailler et d'être reclassés.

Cet examen des situations individuelles serait à effectuer par le service des rapatriés, actuel gestionnaire du camp, et à ce titre, particulièrement qualifié.

Cette opération, qui devrait être préalable à toute autre, permettrait sans plus attendre la diminution de la population du camp et par là même, un allègement des dépenses et une simplification de l'administration.

NOTES RELATIVES AU CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

à l'intention de Monsieur Jacques RAPHAEL-LEYGUES
Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire.

Depuis 1955 à la suite des accords de Genève la métropole a du recevoir de nombreux rapatriés eurasiens du Nord et du Sud Vietnam.

Trois Ministères successifs (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat d'Etat aux Rapatriés) ont eu à résoudre ce problème angoissant qui consiste avant tout à intégrer et à reclasser au sein de la France une population aux origines variées et aux fortunes diverses.

Si on considère que près de 8.000 personnes ont été reclassées en moins de 7 ans dans des conditions absolues de stabilité et d'efficience, que cet effort dans le silence ne s'est jamais relâché malgré souvent bien peu de compréhension manifestée de la part des Pouvoirs Publics, très souvent mal informés on ne peut qu'en être reconnaissant à l'équipe subalterne qui a accompli avec succès ce travail difficile et ingrat.

Il reste aujourd'hui deux centres d'accueil pour rapatriés d'Indochine : Noyant d'Allier et Ste-Livrade.

Leur existence est uniquement liée au fait que le Sud Vietnam par l'intermédiaire du Consulat de France à SAIGON refoule sur la métropole une centaine de personnes par mois, qui acculées à la misère arrivent en France dans un état physique lamentable.

Ces Français rapatriés sont immédiatement dirigés sur Noyant d'Allier s'ils sont aptes au travail, sur Sainte-Livrade, véritable centre médico social, s'il s'agit d'inaptes physiques, de femmes seules, de vieillards etc..

En somme, Noyant d'Allier est une plaque tournante vers un reclassement normalisé après réadaptation, Sainte Livrade est une voie de garage, ce qui n'exclut pas des mutations en vue de reclassement lorsque la chose paraît possible (après longue maladie par exemple).

Il ne faut pas s'étonner de l'existence actuelle de ces deux centres pour lesquels les crédits financiers engagés, sévèrement contrôlés, ont toujours été limités au strict minimum compatibles avec l'économie et l'efficacité.

...

L'installation d'un Service d'Accueil et de Reclassement des Français d'Indochine et des Français Musulmans dans le cadre du Ministère des Rapatriés laissait entrevoir une normalisation des efforts faits depuis 1955 et une accélération du reclassement engagé.

Or c'est à une opération inverse que l'on procède.

- La loi du 26 décembre 1961 n'est pas applicable aux rapatriés d'Indochine sinon aux réfugiés politiques (?) elle ne jouit pas de rétroactivité.

- On assiste à une débauche de crédits en faveur des harkis musulmans du Centre de Bias, alors que le Centre pour Eurasiens de Ste-Livrade est privé de tout subside d'entretien.

C'est ainsi qu'après avoir construit des caniveaux et des évacuations souterraines d'eaux usées il a bien fallu défoncer les chemins de circulation du Centre. Il ne semble pas possible aujourd'hui faute de crédits de procéder à la réfection des routes et dès lors on peut se demander à quel usage sont destinés les caniveaux qui ne charrient qu'une eau bouseuse et pestilentielle alors que les routes transformées en bourbier sont devenues impraticables engendrant dans les habitations une humidité incroyable et malsaine.

Ce serait une grosse erreur de penser que la dégradation continuelle de cette situation puisse échapper longtemps aux Français d'Indochine et il devient de plus en plus difficile de leur cacher les difficultés que nous rencontrons.

Ce serait aussi compromettre la confiance absolue (100 % de oui au dernier référendum) que cette population a toujours témoigné tant au Chef de l'Etat qu'au parti qui soutient le gouvernement devant le pays et à l'homme qui l'incarne dans cette circonscription.

Il y a fort à parier que le Ministre des Rapatriés ignore tout du problème parce que ce problème volontairement ou involontairement lui est caché.

Il me paraît indispensable et urgent de le lui signaler.-

21 MARS 1963

MML/MD

21 Mai 1959
Palais de Chaillot (16è)

et d'INDOCHINE
-:-

N° 944 -SFRI

Le PREFET,
Chef du Service des Français Rapatriés
d'Indochine

Signalé et confidentiel

à

Monsieur le PREFET, Directeur du Centre
d'Orientation pour les Français rentrant
du Maroc et de Tunisie
74, Bd. Gouvion St-Cyr
- PARIS 17è -

OBJET :

Rapport du Colonel LEROY
au sujet des Centres du
Lot et Garonne.

Vous avez bien voulu me transmettre en communication un rapport adressé par le Colonel LEROY à M. le Haut Commissaire aux Français Rapatriés.

Ce rapport a été établi à la suite d'une réunion tenue le 3 Mai dernier à Sainte-Livrade par le Colonel LEROY et qui groupait une quinzaine seulement de rapatriés parmi lesquels je relève les noms de M.M. CHARLERY (dont vous connaissez les activités) et NGUYEN VAN NHAN citoyen viêtnamien dont l'expulsion a été demandée par lettre du 23 Avril 1959 à M. le Ministre de l'Intérieur.

Ce document comporte de telles inexactitudes que je crois devoir vous apporter sur de nombreux points les rectifications qui s'imposent.

.../2

- ASPECT GENERAL DES CENTRES ET ETAT DES BATIMENTS -

"Rien n'a changé .... Devant les maisons de briques creuses, les flaques de boue, de vieilles femmes coiffées de passe-montagne regardent jouer les enfants vêtus de pyjamas rapiécés."

Les voies d'accès et les allées transversales des Centres d'Accueil étant effectivement en mauvais état (surtout à Bias), j'ai appelé sur cet état de choses l'attention de M. le Général, Directeur Central du Génie à Paris qui m'a transmis le 8 Avril, des propositions concernant divers travaux de réfection dont le coût s'élèvera à 8 millions. J'ai donné aussitôt mon accord à l'exécution de ces travaux, qui déjà en cours à Sainte-Livrade, seront réalisés à Bias par les Services du Génie de Bordeaux.

En ce qui concerne la dégradation de nombreux logements, celle-ci est le plus souvent imputable aux rapatriés qui n'ont fait aucun effort pour entretenir des locaux qui leur avaient été livrés neufs et en parfait état.

- TRAVAIL -

"Le travail qui aurait pu leur donner âme et peau neuves est absent. En fait ils ne peuvent travailler que pendant quatre mois dans cette région qui est, on ne le répètera jamais assez, peu industrialisée."

Bien que le Département du Lot et Garonne ne soit pas une région industrielle, il offre cependant des possibilités de travail. Malheureusement la réputation d'instabilité que se sont acquis les rapatriés et dont le Service n'est pas responsable, diminue les offres d'emploi.

.../3

"Dans les conditions optima ils travaillent de Juin à Octobre aux travaux des champs, encore ne travaillent-ils que 20 à 23 jours par mois."

. . . . . .

Il est évident que les travaux saisonniers - s'ils peuvent constituer une source de profit utile pour les femmes, les jeunes gens en vacances, certaines personnes âgées - ne doivent en aucun cas être considérés, par les chefs de famille hommes, comme une occupation normale. Force est de constater que certains rapatriés ont tendance à estimer que cette activité est suffisante et que l'Administration leur doit une allocation de chômage durant les six mois de morte saison.

. . . . . .

"J'ai vu, le dimanche 3 Mai, les réfugiés se presser autour de la 403 d'un fermier dans l'espoir d'être embauché pour la récolte. J'ai lu dans le silence qui précédait le "choix", l'angoisse sur les visages et jamais le mot "maquignonnage" ne m'a paru aussi cruel."

. . . . . .

M. le Préfet du Lot et Garonne signale par lettre du 4 Mai 1959, que le crime commis à Villeneuve sur Lot par deux rapatriés de Bias risque d'aggraver le préjugé défavorable existant maintenant à l'égard de nos ressortissants, et de diminuer même les offres d'emplois saisonniers.

Je rappelle par ailleurs que le Service donne toutes facilités aux chefs de famille pour aller chercher du travail dans les grandes villes (Paris, Marseille, Bordeaux), et assure aux intéressés la gratuité du transport et de l'hébergement. Une telle séparation constitue évidemment une solution pénible sur le plan familial, mais elle est la seule. De nombreux rapatriés, qui ont eu le courage de l'adopter dès le début, sont maintenant logés en ville avec leur famille et bien adaptés à la vie métropolitaine. Ils ont obtenu du Service des primes de réinstallation s'élevant au total à 8.700.000 francs.

J'ajoute que de nombreuses femmes et jeunes filles en état et en âge de travailler refusent systématiquement de prendre un emploi (ou le quittent au bout de peu de jours) sous des prétextes divers, mais également inadmissibles.

.../4

- ALLOCATIONS DE CHOMAGE -

"Deux ou trois fois par semaine, sur convocation, les réfugiés vont se faire pointer à la Mairie."

Les rapatriés qui ne remplissent pas les conditions prévues pour percevoir le secours spécial versé par le Service se trouvent, en tant que demandeurs d'emploi, exactement dans la même situation que les métropolitains résidant dans les mêmes communes, à cette différence près toutefois qu'ils sont logés et éclairés à titre gratuit. Ils sont donc astreints au pointage dans les bureaux de Main-d'Oeuvre, ce qui leur permet de percevoir leurs prestations familiales.

"Cependant depuis le mois d'Octobre 1958 ils n'ont encore touché aucun argent."

Ils ne touchent pas d'allocations de chômage puisqu'il n'existe pas de fonds de chômage dans leurs localités de résidence.

"Ils ont été tenus de verser une cotisation pour le fonds de chômage."

Contrairement aux assertions du Colonel LEROY, ils ne versent aucune cotisation pour aucun fonds de chômage.

- ALLOCATIONS FAMILIALES -

"Etant donné la rareté et le caractère saisonnier de l'embauche locale, les allocations familiales constituent l'essentiel des ressources des familles."

.../5

Les allocations familiales sont perçues par les rapatriés exactement dans les mêmes conditions que par les métropolitains. Toutefois, le Service verse une indemnité équivalente au salaire unique à un certain nombre de personnes qui n'y ont pas droit aux termes de la législation sociale française - avantage supplémentaire qui suscite parfois des protestations de la part des familles de chômeurs originaires du département - Il est à craindre qu'en raison de l'importance de ces allocations, certains chefs de familles très nombreuses ne considèrent comme superflu de travailler pour un maigre salaire.

- SANTE -

"L'Administration a rétabli l'assistance médicale gratuite qui avait été supprimée lors du transfert des camps au Haut-Commissariat aux Rapatriés.

"Mais .... une trentaine de cas, entre autre les porte-parole des réfugiés, ceux qui ne sont pas des hommes couchés, ne bénéficient pas de l'aide médicale gratuite intégrale. Ils reçoivent des médicaments mais doivent payer les visites des médecins ou au contraire sont auscultés gratuitement mais ne sont pas remboursés lors de l'achat de pharmacie."

L'Aide Médicale Gratuite attribuée de façon automatique aux Français rapatriés pendant deux ans a été limitée par décision du Ministre de la Santé Publique (lettre du 25 Février 1958) aux seules familles dont le chef est inapte au travail en raison de son âge ou de son état de santé. Cette mesure n'a été appliquée dans le Lot et Garonne qu'au début de 1959, c'est-à-dire plusieurs mois après avoir été mise en vigueur dans les Centres de la Vienne et de l'Allier. Le régime antérieur n'a pas été rétabli depuis, comme l'écrit le Colonel LEROY. En revanche, les instructions du Ministre de la Santé ont été interprétées dans le sens le plus large et en ce qui concerne le bénéfice de l'A.M.G., les rapatriés sont largement favorisés par rapport aux métropolitains.

"Les enfants sont sous-alimentés. Leurs vêtement sont insuffisants et usés jusqu'à la trame."

.../6

Il est certain que, si le montant des prestations familiales était consacré intégralement à leur entretien, beaucoup d'enfants seraient mieux vêtus et surtout mieux nourris. J'ajoute qu'en 1956 et 1957, des distributions gratuites de vêtements avaient été faites dans les Centres. Elles ont dû être interrompues en raison des difficultés excessives suscitées par les rapatriés et des contestations auxquelles elles ont donné lieu.

. . . . . .

"Plus de cent enfants sont atteints d'insuffisance staturale et pondérale nécessitant une surveillance médicale."

. . . . . .

Sans être très brillant, l'état sanitaire des Centres d'Accueil ne peut être considéré comme désastreux, et il est faux de prétendre que l'insuffisance staturale et pondérale des enfants s'est aggravée depuis leur arrivée en Métropole. Un examen médical même sommaire des rapatriés à leur arrivée à Marseille révèlerait que l'état physique des enfants arrivant d'Indochine est souvent extrêmement médiocre. En règle générale l'état des enfants s'améliore au cours du séjour dans les Centres.

. . . . . .

"Jusqu'ici, une Assistante Sociale vient une heure par jour, sauf le mercredi, visiter le Centre de Bias. En période hivernale normale ou épidémique, c'est nettement insuffisant."

. . . . . .

En ce qui concerne le Service médico-social des Centres, les rapatriés ont bénéficié jusqu'ici de la visite quotidienne d'une Assistante Sociale. Par ailleurs une infirmière réside en permanence au Centre de Sainte-Livrade, ce qui n'est le fait d'aucune collectivité métropolitaine de même importance. J'estime, cependant que, dans ce domaine, il est nécessaire de faire jouir les rapatriés d'un régime préférentiel. Par lettre du 19 Mai, j'ai demandé à M. le Préfet du Lot et Garonne de bien vouloir envisager d'affecter dans chacun des deux Centres une Assistante Sociale travaillant à temps complet et une infirmière à mi-temps. Je dois toutefois souligner les difficultés extrêmes que rencontre le Service pour recruter du personnel qualifié. Ce dernier est en effet rebuté

.../7

par les prétentions de beaucoup de rapatriés et le travail dans les Centres (où le personnel est sollicité à toute heure du jour et de la nuit) requiert une patience sans limites et parfois une véritable abnégation. Je n'en veux d'autre preuve que le fait que la presque totalité du personnel employé dans les Centres (Assistantes Sociales, Infirmières en particulier) a demandé au bout d'un certain temps à être relevé de ses fonctions.

- CAS PARTICULIERS -

. . . . . .

"Yves LEGRAND a travaillé pendant deux ans chez un pépiniériste qui a du débaucher six ouvriers sur huit, par suite de l'augmentation des impôts, des ordonnances draconiennes. LEGRAND est marié et père de cinq enfants? Il a six personnes à charge. Actuellement ils sont réduits à vivre des 35.000 francs des allocations familiales."

. . . . . .

- Yves LEGRAND, successivement hébergé à Noyant et à Sainte-Livrade, s'est signalé dans les deux Centres par son mauvais esprit. Après avoir occupé peu de temps deux emplois conformes à sa qualification professionnelle (mécanicien), il a travaillé non pas deux ans, mais 11 mois, chez un pépiniériste. Licencié en Novembre 1958, il s'est rendu à Paris pour y chercher du travail, et n'y est demeuré que quinze jours. Il est évident que son âge et sa qualification professionnelle lui auraient donné avec un minimum de persévérance, toutes chances de s'y reclasser. Ce rapatrié, jeune, bien portant et pourvu d'un métier, ne remplit en aucune manière les conditions requises pour bénéficier de la part du Service d'un secours tenant lieu d'allocation de chômage.

. . . . . .

"Louis BODUT vit avec sa grand-mère qui a 92 ans, sa mère de 60 ans, sa femme et son enfant de 3 ans. Manoeuvre à la conserverie de Villeneuve sur Lot, il gagnait 125 F de l'heure, soit un salaire mensuel d'environ 24.000 francs. Depuis le 27 Octobre 1958, il touche 3.200 F d'allocations familiales pour son enfant et 3.600 F pour sa grand-mère. Toute la famille doit vivre mensuellement avec 6.800 F. Ce chiffre se passe de commentaires."

. . . . . .

.../8

- Louis BODUT a été recruté en Avril 1958 en qualité d'employé à l'entretien du Centre de Bias. Il a été licencié en Octobre 1958 en raison de sa paresse. Le Service dans le but de l'aider à subvenir à l'entretien de sa grand-mère et sa mère (de nationalité viêtnamienne), lui a accordé à titre exceptionnel un secours équivalent à une majoration d'allocation de chômage. La famille BODUT n'ayant qu'un seul enfant, le montant des prestations familiales est évidemment réduit. Si M. Louis BODUT faisait preuve de bonne volonté, il trouverait - ainsi que son épouse âgée de 24 ans - un emploi permettant à cette famille de vivre décemment.

. . . . . .

"Pierrette CLOSONT. Son mari, NGUYEN DAC LAI, important commerçant d'Haiphong, fut enlevé par le Viêt-minh en 1947. Mère de trois enfants, Mme CLOSONT, élevée dans un orphelinat, sacrifie tout à l'éducation de ses deux fils, 12 ans et 7 ans qu'elle a mis dans un collège. La pension des deux enfants lui coûtant 20.000 francs par mois, il lui reste pour elle et sa fille aînée de 15 ans, 2.500 F pour vivre pendant 30 jours, ses allocations familiales s'élevant à 22.500 F par mois. C'est pourtant une femme solide, dure à la peine qui ne demande qu'à travailler."

. . . . . .

- Madame CLOSONT, dont les enfants étaient placés dans d'excellentes conditions depuis des années à la F.O.E.F.I. à titre entièrement gratuit, a cru bon de reprendre ceux-ci le jour où le secours tenant lieu d'allocation de chômage a été supprimé aux femmes n'ayant pas, au moins deux enfants à charge, bien qu'elle ait été dûment prévenue qu'elle ne récupérerait pas de ce fait le droit au secours. C'est effectivement une femme robuste qui pourrait facilement trouver si elle en avait le désir, un emploi stable dans une famille ou chez un commerçant de la région. Madame CLOSONT est donc entièrement responsable de ses difficultés actuelles. J'ajoute d'ailleurs qu'en France les femmes seules, même chargées de famille ne perçoivent d'autre aide que les prestations familiales.

. . . . . .

"En quatre mois, les rapatriés ont vu une fois leur responsable, le Préfet M. OSTER."

. . . . . .

Je me suis rendu deux fois dans le Lot et Garonne (en Janvier - semaine du 26 Janvier; en Avril semaine du 13 Avril) et ai vu longuement les responsables et certains rapatriés qui avaient exprimé le désir de me parler. Il me paraît inutile, en revanche, de recevoir des rapatriés dont les requêtes totalement injustifiées ne peuvent être satisfaites. Tel est le cas en particulier, des trois protégés du Colonel LEROY.

. . . . . .

"Je me dois de vous signaler, en outre, que la présence de M. PICAUDE que l'Administration avait promis de retirer du camp de Bias, ravive la méfiance et stimule les vieilles rancunes."

. . . . . .

M. PICAUDE qui a quitté le Centre en Décembre 1958 n'y est revenu que le temps nécessaire pour passer les consignes à son successeur.

. . . . . .

"Le renvoi du magasinier, M. BERDOULA, qui suscite les dissenssions entre le Bureau et les rapatriés, est hautement souhaitable."

. . . . . .

Le magasinier de Bias, M. BERDOULA s'acquittant de ses fonctions de façon satisfaisante, le Service n'a pas à tenir compte de l'antipathie qu'il a pu soulever chez certains rapatriés en refusant de participer à des manifestations hostiles à l'Administration.

. . . . . .

"Il y a aussi des fumeurs d'opium et trafiquants tolérés pour les besoins de police, à ne pas garder."

. . . . . .

Je prends bonne note du fait que le Colonel LEROY souhaite l'expulsion des fumeurs d'opium et trafiquants "tolérés pour les besoins de police". Je souhaite qu'il conserve cette attitude lorsque les expulsions en question seront réalisées.

.../10

- SUGGESTIONS -

"Sous la doctrine Assimilation, quelques penseurs projettent de les disperser par trois ou quatre familles dans les H.L.M. des villes industrielles."

Cette politique a pourtant donné d'excellents résultats. Elle a permis de reclasser de façon satisfaisante un certain nombre de rapatriés. Elle requiert, évidemment, de la part de ces derniers du courage et de la bonne volonté.

"Le village afin qu'ils ne connaissent pas une fois encore les affres du dépaysement, qu'ils puissent s'épauler, y puiser les vertus ancestrales pour faire face à toute adversité."

"Et pourquoi ne pas songer à ces nombreux villages à 20 ou 30 kilomètres de Marseille ou de Toulon qui ont été abandonnés ? Pourquoi ne pas essayer de fonder un village pilote, une communauté où chaque membre de la famille aurait sa place, son utilité ? Tous les chefs de familles sont volontaires pour ces colonies communautaires!

Je considère que les Centres d'Accueil constituent des villages parfaitement équipés et munis d'un ensemble de services dont les réfugiés ne trouveraient pas l'équivalent dans les "villages abandonnés" de la région de Marseille ou de Toulon.

Peut être cette suggestion du Colonel LEROY a-t-elle quelque rapport avec la parution dans l'hebdomadaire "ICI PARIS" du 25 Mars, d'un entrefilet concernant la construction à Carnoux en Provence, d'une ville où résideraient 5.000 français rapatriés du Maroc. Le coût de l'opération serait de Cinq Milliards.

"Le logement afin que dans des conditions sanitaires décentes, ils reprennent goût à la vie familiale."

.../11

Chaque rapatrié dispose dans les Centres d'un logement dont les dimensions sont proportionnelles à l'importance de sa famille. Depuis Janvier des instructions ont été données aux gestionnaires pour que toutes les requêtes tendant à une redistribution des logements soient examinées avec bienveillance et dans la mesure du possible satisfaites. On peut estimer que MM. LEAUNE et TURSAN qui "sont des hommes de bonne volonté" ont exécuté ces instructions avec le maximum de compréhension.

. . . . . .

"Le travail, afin de supprimer en eux le complexe de l'assisté, qu'ils puissent enfin après quatre ans, se sentir des hommes libres."

. . . . . .

Le Service s'efforce sans relâche de trouver un emploi pour tous les rapatriés aptes au travail. Il convient de rappeler que les rapatriés sont le plus souvent dépourvus de toute qualification professionnelle et que leur instabilité entrave leur reclassement définitif.

Les suggestions présentées par le Colonel LEROY au terme de son rapport feront l'objet d'un examen attentif. Toute formule envisagée suppose cependant pour réussir la volonté des rapatriés de contribuer activement à leur propre reclassement.

En persistant à se considérer comme victimes de brimades purement imaginaires (alors qu'ils bénéficient d'avantages multiples que ne connaissent pas les métropolitains) les rapatriés entravent de façon évidente leur intégration dans la communauté nationale, objectif dernier du Service./.

Le Préfet,
Chef du Service

Maurice A. OSTER

13 DEC 1957

Direction Générale des
Affaires Politiques
-:-

ASIE - OCEANIE
-:-

485 C.L.V.

Le MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR
Direction Générale de la Sûreté Nationale
Direction de la Réglementation
5ème Bureau

A la suite des évènements survenus au Vietnam en 1954, le rapatriement de nombreux Français dut être organisé vers la Métropole. Les intéressés étaient en majorité démunis de toutes ressources et leur hébergement dans des Centres d'Accueil s'imposait.

A cet effet, quatre Centres furent créés : deux dans le Lot-et-Garonne, un dans l'Allier et un dans la Vienne. Des bâtiments militaires mis à notre disposition par la Défense Nationale furent aménagés et meublés par les soins du Service des Affaires Sociales de mon Département.

Actuellement trois mille cinq cents personnes environ bénéficient de l'hébergement dans ces Centres d'Accueil.

Le personnel administratif d'encadrement aidé par les Services Départementaux de la Main-d'Oeuvre, a porté son principal effort sur le reclassement professionnel des personnes en âge et en état physique de travailler. Cette tâche fut

.../2

particulièrement délicate en raison du manque de qualification professionnelle des intéressés et de leur peu d'attirance pour les métiers manuels. De nombreux refus d'emploi ont été constatés, certains adultes ayant tendance à considérer comme normale une aide financière prolongée alors que celle-ci ne saurait avoir qu'un caractère provisoire. La présence dans ce milieu désoeuvré d'éléments revendicateurs est susceptible d'entraîner des désordres que le personnel réduit du Service Social ne serait pas en mesure de réprimer. Des cas d'hébergement clandestins ont en outre été signalés.

Par ailleurs, certaines familles disposent de ressources estimées suffisantes pour être versées dans le circuit normal de la population métropolitaine, mais elles ne font aucun effort pour quitter les Centres d'hébergement où elles disposent du logement et de l'éclairage gratuits.

Sur un autre plan, il serait souhaitable que certaines catégories de rapatriés puissent être regroupées dans l'un ou l'autre des Centres d'Accueil par voie de mutation.

Pour arriver à ce résultat, les méthodes de persuasion se sont révélées inopérantes et en l'état actuel des choses, l'organisme chargé des rapatriés hésite à prononcer des mesures d'expulsion ou de mutation car il ne dispose d'aucun moyen pratique de coercition; la non exécution des décisions prises serait de nature à compromettre définitivement l'autorité du Directeur du Centre.

Les dispositions à prendre dépassent la compétence des Chefs du Centre et sont d'ordre public; elles concernent des personnes occupant des locaux administratifs.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître s'il vous paraîtrait possible d'obtenir l'appui de la force publique pour l'exécution de décisions qui interviendraient en la matière avec l'accord des autorités préfectorales locales./.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES
CAMBODGE - LAOS - VIET-NAM

Signé MILLET

Eléments pour rédaction

du rapport moral de la Cité ?

s. d.

P E R S O N N E L D E S C A D R E S

DE LA CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE S/LOT

GESTIONNAIRE = T U R S A N Marcel
Ex-Officier de Police Adjoint de la Sûreté Nationale.
Position administrative actuelle : Contractuel au Secrétariat d'Etat aux Rapatriés.

GESTIONNAIRE ADJOINT = R E A L Jean
Ex-Contrôleur technique contractuel des Services Pénitentiaires.
Position administrative actuelle : Contractuel au Secrétariat d'Etat aux Rapatriés.

MEDECIN DU DISPENSAIRE DE SOINS = Docteur D A O U L A S.

INFIRMIER = 1

SERVICE SOCIAL = Madame DELSOL Assistante Sociale contractuelle actuellement en congé de maternité.

SECRETAIRE AU SERVICE SOCIAL = 1

SECRETAIRE AU BUREAU ADMINISTRATIF ET AU DISPENSAIRE DE SOINS = 1

SECRETAIRE DACTYLOGRAPHE AU BUREAU ADMINISTRATIF ET AU DISPENSAIRE = 1

CHAUFFEUR = 1

EMPLOYES AU SERVICE ENTRETIEN DE LA CITE D'ACCUEIL = 4

FEMMES DE SERVICE AU GROUPE SCOLAIRE = 3

FEMME DE SERVICE AU BUREAU ADMINISTRATIF = 1

GARDE PARTICULIER DE LA CITE D'ACCUEIL = 1

STANDARDISTE - COURRIER - = 1

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE-S-LOT

EFFECTIF DE LA CITE D'ACCUEIL { Hommes = 122 / Femmes = 217 / Enfants = 508 } = 847

GROUPE SCOLAIRE = 13 classes fréquentées par 320 écoliers.

DISPENSAIRE DE SOINS = Docteur DAOULAS

SALLE DE BAINS DOUCHES = Depuis son ouverture le 1er janvier 1963 et à raison de 3 séances par semaine il a été servi 1.350 douches et 328 bains.

PENSIONNES ET SECOURUS

AIDE SOCIALE AUX INFIRMES
GRANDS INFIRMES ET AVEUGLES } = 28 dont 3 aveugles

ALLOCATION VIEILLESSE) = 10

VEUVES DE GUERRE OU DE FONCTIONNAIRE
OU PENSIONS D'ORPHELINS } = 22

RETRAITES MILITAIRES) = 13

FAMILLES SECOURUES PAR LE SERVICE
DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE } = 58

Ce secours dit de chômage est payé en se basant sur une indemnité journalière suivante. Principal = 3,85 - Majoration pour épouse = 1,65

Ce secours s'élève mensuellement pour 31 jours avec majoration pour épouse à 170,50
sans majoration à 119,35

Il est payé également un secours dit de salaire unique à 17 familles - celles-ci ne pouvant être prises en charge par la Caisse d'Allocations familiales d'Agen par suite de la non production d'un certificat de travail.

En chacun de ces domaines, j'ai en effet constaté l'existence de problèmes dont la solution m'a paru urgente et préjudiciable à un transfert de responsabilités.

C'est donc par le compte-rendu de mon enquête dans les camps que commencera ce rapport. Seront ensuite exposées, telles qu'elles ont été recueillies, les données du régime juridique applicable à ces centres.

o
o o

I. SITUATION DES CAMPS

A. La Cité d'accueil des rapatriés d'Indochine (C.A.R.I.) à SAINTE-LIVRADE

Sainte-Livrade est un gros bourg de 4.000 habitants environ, chef-lieu de canton, situé à 10 Kms en aval de Villeneuve-sur-Lot, dans cette large et riche plaine spécialisée dans la culture des fruits et des primeurs. El le possède quelques industries, principalement agricoles (conserveries) et des établissements d'enseignement de tout niveau(C.E.G. et écoles professionnelles).

Le camp est à 500 mètres au nord de l'agglomération, en bordure du Lot dont il est séparé par la route. Il est implanté sur un terrain plat de forme carrée.

1. Installation matérielle du centre

Situation Générale

Les bâtiments du type baraquement préfabriqué sont disposés sur deux lignes par groupe de 4 ; un espace libre sépare chaque groupe et chaque ligne comporte quatre groupes de 4 bâtiments; chaque côté du grand terre-plein central, deux baraquements plus longs ont été construits transversalement. Un château d'eau marque l'angle Nord-Est du terrain.

Les abords

Dès l'arrivée on est frappé par l'absence de toute marque d'une vie collective dans le centre. Cette situation avait déjà été notée par M. l'Inspecteur Général HAZEMANN en introduction du rapport qu'il a déposé en décembre 1959 au terme d'une enquête sur les conditions dans lesquelles étaient satisfaits les besoins médicaux des rapatriés : "on ne peut que regretter très vivement l'absence "d'esprit communautaire" qui n'a pas permis aux rapatriés d'essayer d'améliorer eux-mêmes leur sort... Les familles sont libres dans ces cités comme si elles étaient locataires de droit commun et sans plus manifester d'intérêt pour l'organisation de leur vie collective."

./.

Cette appréciation reste valable 4 ans plus tard.

A l'exception d'un terrain de basket et de volley pour les enfants, les autres espaces libres n'ont fait l'objet d'aucun soin collectif. Dans cette région dont la fertilité éclate de toute part et où il doit suffire de mettre un morceau de bois en terre pour qu'il prenne racine, il est particulièrement regrettable qu'aucun arbre n'ait été planté il y a 5 ans et que des pelouses et des massifs n'aient pas été créés et entretenus.

Il serait souhaitable d'aménager les abords, à moins que les familles ne réclament l'attribution systématique des terrains cultivables. Il serait également désirable que les poulaillers - il ne saurait être question d'interdire à des familles originaires d'Indochine d'élever de la volaille - soient rassemblés dans les arrières du camp et que soient fournis pour les construire d'autres matérieux que des planches cassées de caisse, de la paille des morceaux de carton et des boites de conserve dépliées.

Extérieur des Bâtiments

Le crépissage des bâtiments en brique avait été prévu par tranches annuelles ; la dernière tranche (26.430 francs) doit être faite cette année, assurant à l'ensemble une apparence uniforme, à l'exception d'un groupe de 4 bâtiments qui restent en brique et dont il sera question plus loin.

Le programme de travaux pour 1963 prévoit également la réfection des peintures des boiseries extérieures des bâtiments (fenêtres, auvents, avancées du toit etc...) ; la somme demandée à cet effet, 41.300 francs, ne paraît pas très élevée. L'utilité de cette dépense d'entretien est incontestable. Il faut souhaiter que le travail soit bien et entièrement exécuté et les matières premières utilisées de bonne qualité.

Dans l'intervalle des bâtiments se trouvent deux petites constructions du type latrines des casernes et camps militaires. pour assurer la propreté des W.C., chaque cabine a été affectée à une famille qui en détient la clé. Il ne parait pas possible de prévoir l'installation de W.C. à l'intérieur des bâtiments, sans travaux importants entraînant le remaniement complet des aménagements intérieurs.

Voierie

Le centre est accessible aux voitures en tous points sauf dans les intervalles des bâtiments où existent les W.C. L'ensemble des chemins comporte un revêtement de goudron.

./.

La situation de la voierie paraît donc satisfaisante. Cependant la construction d'un réseau complet d'égouts a conduit les responsables du camp à établir également un programme de réfection totale des voies : un réseau général de caniveaux destinés à recueillir les eaux superficielles (97.229,74 francs) a été exécuté en 1962 ; les devis de remise en état et d'élargissement des chemins ont fait l'objet d'un accord financier du Ministère des Rapatriés et les travaux doivent prochainement commencer (77.440 francs).

Trottoirs

Ce programme ne comporte pas la construction de trottoirs autour des bâtiments. Or les caniveaux paraissent en certains points au moins, plus hauts que les regards d'aération des vides sanitaires des batiments. Il est à craindre que la pluies, au lieu de se rassembler dans le caniveau, glisse vers le batiment et pénètre par les trous d'aération. Il est nécessaire que cette question fasse l'objet d'une étude technique et que dessolutions soient apportées dans le cadre d'un programme de constructions de trottoirs, programme complémentaire a celui de remise en état de la voirie. Sur la face Sud des bâtiments ces trottoirs pourraient être discontinus et réserver des zones de terre nue : un compromis doit pouvoir être trouvé entre le nécessaire assainissement du tour des bâtiments et la réalisation d'une ambiance plus aimable et personnelle dans le centre.

Réseaux de distribution.-

Tous les bâtiments du centre ont l'électricité et l'eau courante.

Eau

Le centre est branché sur le réseau public de distribution d'eau mais possède également un puits. L'alimentation se fait par l'intermédiaire du château d'eau de 100m2 environ qui sert à la fois de régulateur et de détendeur. Les tuyauteries du réseau de distribution intérieur du centre risqueraient, m'a t-on dit, de ne pas supporter la pression du réseau public.

Le puits a été l'année dernière entièrement vidé, nettoyé et remis en état ; une pompe doseuse a néanmoins été installée pour garantir en tout état de cause la potabilité de l'eau. L'utilisation du puits s'est en effet révélé indispensable en période de sécheresse, le réseau public ne suffisant plus à assurer tous les besoins par suite de la multiplication des systèmes d'arrosage agricole par aspersion.

Un projet existe de renforcement du réseau public mais de toute façon, grâce au puits, l'alimentation en eau du centre ne parait pas poser de problème.

./.

Egoûts

Le centre possède un réseau complet d'égouts. L'autorité militaire, lorsqu'elle occupait le camp, a posé un collecteur central qui se déverserait directement dans le Lot et dont il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir les plans. Les responsables actuels du centre ont construit ou remis en étatdes branchements qui recueillent et évacuent sur le collecteur central les eaux de pluie et les eaux usées de la totalité des bâtiments. ils ont toutefois procédé à ces travaux sans que les services techniques du département aient été consultés et sans que les organismes normalement compétents se soient prononcés. J'estime nécessaire qu'une vérification soit demandée afin de savoir si les précautions requises ont été prises : si des travaux complémentaires de salubrité s'avéreraient indispensables, il conviendrait d'en être informés dès maintenant.

Ordures ménagères

Des bacs en ciment à couvercle rabattant ont été construits en 1962 (2.580 francs) pour recevoir les restes alimentaires et les déchets ménagers : le service municipal d'enlèvement des ordures de Sainte-Livrade passe régulièrement les vider. Il est assez cocasse de noter que ce problème parait être le seul où l'intégration des rapatriés à la population locale soit réalisée : le C.A.R.I. est desservi à l'égal du restede la commune : Aucune redevance ne lui est même demandée.

Les bâtiments

Nous avons vu que les bâtiments sont au nombre de 36.

La commune utilise 4 Bâtiments

Cependant le premier groupe de 4 bâtiments à l'angle Sud-Ouest du centre (le plus proche du village de Ste-Livrade) est actuellement occupé par des familles qui n'ont aucun rapport avec les rapatriés d'Indochine. L'occasion ne s'est pas présentée de pousser une enquête à ce sujet et je n'ai pas suscité cette occasion : agiter la question aurait surement entrainé des réactions des autorités locales, sans aucun profit en l'état actuel. Il m'a suffit d'apprendre que pendant une des périodes ou le camp était vide, la municipalité ou le bureau d'aide sociale de Ste-Livrade avait installé là des familles sans abri ou en transit.

Ces bâtiments qui constituent une enclave dans le centre sont séparés des autres par un grillage. Leur apparence extérieure rappelle la zone. Le maintien de la situation actuelle n'est pas souhaitable mais la réintégration des bâtiments au centre d'accueil devra se faire avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas braquer la population livradoise.

Les bâtiments du C.A.R.I.

Le C.A.R.I. ne dispose donc que de 32 bâtiments, Les quatre grands bâtiments centraux sont affectés, les deux du Nord aux garages, magasins, ateliers, foyer, pagode bouddhiste les deux du Sud aux classes du groupe scolaire.

./.

Sur les 28 autres bâtiments (7 groupes de 4) 23 sont affectés au logement des rapatriés, un à l'administration du centre, un à une installation de douches réalisée en 1962 (51.793,11 francs), un à la chapelle catholique et 2 au logement du personnel administratif ou pédagogique d'encadrement du centre.

Les bâtiments des services généraux paraissent convenir aux besoins.

Les Bâtiments d'hébergement

La disposition intérieure de chacun des bâtiments d'hébergement est identique : 2 logements de 2 pièces ; 6 logements de 3 pièces et 4 logements de 4 pièces, soit au total 276 logements. Il est regrettable que le cloisonnement intérieur ait été conçu de telle sorte que certains de ces logements sont entièrement situés sur la face Nord du bâtiment. (3 par Bâtiment)

Remise en état des Logements vides

68 logements étaient inoccupés lors de mes visites, ayant été libérés par des familles dont le reclassement avait pu être réalisé. Je suis entré dans quelques uns de ces logements. Tous requièrent de façon absolue une remise en état avant de pouvoir être occupés à nouveau (1). Le délabrement est plus ou moins accentué : vitres cassées, installation électrique arrachée, planchers pourris spécialement sous l'évier et à l'emplacement du fourneau, revêtement des murs dégradé. La somme prévue pour 1963 au titre de l'entretien du centre (14.430 francs) est sans aucun doute très largement insuffisante pour les seuls travaux de remise en état des logements vides. Par ailleurs les logements occupés ont certainement besoin également de travaux d'entretien.

Travaux d'amélioration des bâtiments

La question a été posée à cette occasion de savoir s'il ne conviendrait pas, au lieu de remplacer le poutrage en bois des planchers, de combler le vide sanitaire et de couler une dalle de béton à la place du plancher comme cela a été fait à Bias. Une étude financière doit être faite permettant de comparer le coût des travaux.

S'il y a hésitation sur la nature des travaux à entreprendre sur ce point, il n'y a par contre pas sur leur nécessité, non plus que sur celle de remplacer par des cloisons en briques dans les bâtiments ou elle est encore constituée de plaques de carton ou de fibro-ciment, la partie intérieure de la double cloison extérieure.

2. Problèmes médico-sociaux

Les mesures prises sur le plan médical a la suite de l'inspection Générale du Docteur HAZEMANN ont porté leurs fruits.

(1) - Ces travaux sont urgents même si le regroupement des familles inclassables de NOYANT(D'ALLIER est prévu pour une date prochaine./.

Fonctionnement du Dispensaire

Le dispensaire créé sous l'égide de l'A.DOSOM reçoit 90 M environ des personnes hébergées au camp. Le mérite en revient sans aucun doute au Dr. DAOULAS dont l'action dans tous les secteurs de la vie du camp est fortement sensible : s'intéressant non seulement au traitement des maladies mais également aux problèmes de dépistage, de prévention, d'hygiène générale du camp et d'éducation sanitaire au sens large, ainsi qu'à la situation sociale des familles il a réduit au mimimum les motifs qui justifieraient une évasion des rapatriés vers les médecins locaux : les dépenses d'aide médicale à domicile sont passées de 213.241,27 francs en 1959 à 155.982,51 en 1960, à 195.483,56 en 1961 et à 64.064,24 en 1962, soit une différence en moins de 150.000 francs de 1959 à 1962.

Il ne faut pas néanmoins se leurrer :

- Les habitants du centre d'accueil pouvant toujours se prévaloir du libre choix du médecin, leur assiduité au dispensaire dépend directement de la personnalité du médecin et de celle de l'infirmier. Rien ne prouve que la situation subsisterait au départ de l'équipe actuelle dont il conviendrait à tout le moins de s'assurer du maintien jusqu'à mise en place de nouvelles structures ;

- divers procédés plus ou moins réguliers ont été utilisés pour éviter aux rapatriés la tentation d'user de leur liberter de s'adresser a un médecin local : commission d'admission spéciale pour les habitants du centre - octroi de l'aide médicale pharmaceutique seulement - gratuité de fait du dispensaire ;

- ces procédés ne sont pas déterminants et le Dr. DAOULAS m'a signalé que périodiquement, il constatait une recrudescence d'activité dans le camp d'un des médecins de Ste-Livrade ; la cause en serait une distribution systématique de carnets d'aide médicale complets en cas d'admission d'urgence, l'utilisation des feuillets par d'autres personnes que le véritable titulaire du carnet, ou d'autres pratiques dont certaines restent sans doute à découvrir. J'ai obtenu l'assurance de la Division d'aide sociale à la Préfecture que la situation des assistés du centre d'accueil était suivie avec autant de soin que celle des Lot-et-Garonnais que les admissions d'urgence étaient soumises à la commission pour confirmation ou rejet, que les carnets distribués étaient nominatifs, - que l'absence de participation des collectivités locales n'incitait pas la commission d'admission à se montrer régulièrement favorable.

Situation des raptriés

Au point de vue social, il ne semble pas que l'effort de reclassement des rapatriés soit encore entièrement achevé.

.../...

Habitent au camp 173 familles. Ces familles occupent 208 logements : une famille comprenant la grand'mère, les deux parents et 13 enfants dispose de 3 logements et 33 familles de 2 logements (4 pièces + 3 pièces ou 4 pièces + 2 pièces). L'arrivée des enfants à l'adolescence soulève des problèmes de chambre commune que la vacuité d'un certain nombre de logements permet de résoudre avec plus de facilité. L'arrivée des familles de NOYANT-D'ALLIER risque de modifier ces données.

La situation des effectifs du centre au 20 avril 1963 fait apparaitre 399 enfants de moins de 14 ans, 130 adolescents de plus de 14 ans poursuivant leurs études et 340 "adultes" (2), soit au total 869 habitants. Cette population n'est pas ethniquement homogène: à coté d'une majorité d'Indochinois et d'Eurasiens, on trouve des hindous des anciens comptoirs, des noirs originaires des D.O.M. anciens militaires restés en Indochine, sans doute des métis polynésienne, peut-être d'autres races encore.

Les 340 adultes comprennent 173 chefs de familles, 65 épouses (108 chefs de familles, hommes ou femmes, n'ont pas de conjoint) et 102 "adultes" non chefs de famille.

Rapatriés salariés

Or 38 chefs de famille (18 hommes et 20 femmes) et 9 non chefs de famille (3 hommes, 6 femmes) exercent un emploi dans le département du Lot-et-Garonne. 15 chefs de famille (9 hommes et 6 femmes) et 64 non Chefs de famille (35 hommes 29 femmes) occupent un emploi en dehors du Lot-et-Garonne; ces 79 personnes employées hors du département continuent à être inscrites à l'effectif du centre bien qu'elles n'y soient pas présentes régulièrement, mais elles reviennent périodiquement dans leur famille.

Le nécessaire semble avoir été fait pour reclasser professionnellement tous les adultes susceptibles d'exercer une activité.

Le fait que les adolescents partent travailler constitue un élément positif. Mais la vigilance ne devra pas se relâcher sur ce point.

Il ne faut toutefois pas espérer au moins pendant quelques temps encore - jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de jeunes enfants dans la famille - que la prise d'un emploi et l'acquisition d'un revenu permettent d'envisager une solution au problème des parents vieux ou infirmes, par l'intermédiaire de leurs enfants qui les recueilleraient ou les prendraient en charge.

(2) - Sont rangés dans cette catégorie les majeurs et les mineurs qui ont erminé leur scolarité.-

Reclassement des familles des salariés

Il conviendrait que les familles dont le chef occupe un emploi voient leur situation axaminée, suivie et autant que possible résolue : il y a certainement une tentation à se maintenir au centre où logement, eau et éléctricité sont assurés gratuitement. Il importe de réagir contre cette tentation et d'aider celles qui disposent d'un salaire normal à trouver un logement pour qu'elles quittent le centre. C'est sans doute pour les 15 chefs de famille employés hors du Lot-et-Garonne que cet objectif sera le plus difficile à atteindre, mais il ne doit pas être moins impérieusement poursuivi la séparation de l'intéressé d'avec sa famille constitue pour celle-ci un danger.

Je n'ai malheureusement pas pu rencontrer l'assistante sociale du camp qui était en congé de maternité.

M. le Conseiller Général LACOSTE m'a assuré être prêt à soutenir un programme complémentaire H.L.M. dont certains logements pourraient être réservés aux familles dont le chef travaille en Lot-et-Garonne : il estime que le Conseil Général acceptera d'apporter sa participation normale : il conviendrait par contre sans doute que l'Etat prenne le relai de la participation commune. J'ai signalé cette suggestion à M. le Préfet VERGE.

Retraités, pensionnés ou secourus

Les familles dont le chef ne travaille pas , tirent leurs ressources de pensions ou de secours.

D'après un état fourni par la direction du centre,

- 28 personnes (dont3 aveugles) sont bénéficiaires de l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes,
- 10 personnes perçoivent un avantage vieillesse,
- 22 personnes sont titulaires d'une pension (veuve de guerre veuves de fonctionnaire ou orphelin),
- 13 personnes sont retraités militaires,
- 58 personnes sont secourues par le service des rapatriés : certains de ces 58 secours sont complémentaires d'une des formes précédentes d'aide lorsque celle-ci est inférieure au plafond du secours (119,35 francs pour un célibataire pour 31 jours et 170;50 francs pour un ménage).

Les sommes versées par l'administration des rapatriés en 1962 au titre de secours ont atteint :

Secours dit de chômage	42.121,01
Secours dit de salaire unique	17.891,52
Secours exceptionnels	6.371,86
Total	66.384,39

./.

Il convient de signaler que l'état des bénéficiaires d'une forme d'aide sociale fourni par la direction du centre ne coïncide pas avec les renseignements obtenus à la Préfecture. D'après ceux-ci, le nombre des bénéficiaires de l'aide à domicile (aide aux personnes âgées, aide aux infirmes, aide aux grands infirmes) serait plus important : 54 au lieu de 38. Outre une différence explicable du simple fait de la différence d'origine des renseignements, il est possible que la Préfecture continue à imputer à la charge totale de l'Etat l'aide versée à des rapatriés antérieurement au camp mais reclassé dans le Lot-et-Garonne au titre d'un autre nombre travailleur de la famille. Cette hypothèse est fondée sur le fait que le bureau d'aide sociale de la Préfecture m'a paru porter la plus grande attention à suivre les rapatriés pour les compter, à part à la charge de l'Etat. De toute façon le contexte n'est pas favorable à réintégrer ces situations dans le droit commun, même si rationnellement il semblait qu'une fois reclassée la famille acquérait un domicile de secours.

3. Situation scolaire

Une école à douze classes fonctionne à l'intérieur de la Cité d'accueil.

Je rappellerai tout d'abord que M. l'Inspecteur Général Hazemann avait noté dans son rapport en I959 que l'existence des centres scolaires "n'était pas faite pour faciliter l'intégration des enfants", celle des parents non plus, ajouterai-je, dans la mesure où l'intégration des enfants est un facteur important de celle des parents.

Or j'ai appris que les postes de Sainte-Livrade CARI étaient peu recherchés, que les services académiques devaient y prononcer des affectations d'office, que les maîtres désignés considéraient cela comme une sanction et qu'ils cherchaient à partir à la première occasion. J'ai eu confirmation de ces indications à l'inspection primaire de Villeneuve où j'ai constaté que les maîtres en poste cette année au C.A.R.I. étaient, sauf exception, moyennement notés, - que sur I2 maîtres, 6 n'étaient là que depuis la dernière rentrée scolaire 2 depuis la rentrée scolaire 61-62 et 3 depuis la rentrée scolaire I960-I96I. Seule la directrice de l'école des filles est plus ancienne.

S'agissant d'enfants présentant des problèmes pédagogiques particuliers et sans doute délicats (langue maternelle étrangère), il est certainement dommageable que les maîtres ne séjournent pas plus longtemps. Conversant avec l'un d'eux, j'ai appris que les bavardages en classe et les discussions en récréation avaient lieu en vietnamien : le retard est en général de 2 ans.

.../...

NOTE SUR LE CENTRE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

Implanté sur le territoire de la Commune de Ste-Livrade depuis une décennie, la Cité d'Accueil pour rapatriés d'Indochine a été créée en vue de l'hébergement des victimes civiles du conflit franco-indochinois.

Placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères puis du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Rapatriés, la Cité d'Accueil est à ce jour directement sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. Cette administration centrale intervient directement dans la gestion de la Cité sans autre intermédiaire que l'Administration déléguée sur place : Le Directeur et son adjoint pour ce qui a trait à l'organisation générale de la Cité, son articulation avec la Commune de Ste-Livrade proprement dite et les différents services départementaux. Le Médecin Directeur des Dispensaires Médico Sociaux de Ste-Livrade et Bias, officier supérieur du corps de Santé de la Marine en position " hors cadre ", par arrêté interministériel (Ministère des Armées - Ministère des Affaires Sociales) est responsable de la bonne marche du Dispensaire médico social, il est chargé en outre de l'hygiène générale du centre et il est médecin vaccinateur par arrêté préfectoral.

Le Service Social qui est lié à l'action médicale est assuré par l'Assistante Sociale du Canton qui accorde deux demi vacations par semaine.

Les rapatriés qui forment cette Cité, économiquement faibles pour la plupart, ou inapte au travail par vieillesse ou maladie chronique, trouvent sur place hébergement, assistance médicale et sociale. Ceux qui sont valides se voient aujourd'hui contester très normalement leur place en Centre d'Accueil, mais rien n'a été fait pour favoriser leur promotion, leur intégration et par voie de conséquence leur émancipation. Ce problème n'échappe, certes pas, au Département, mais aucune solution d'ensemble n'a jamais été proposée, aucune étude sérieuse n'ayant jamais été faite en matière de mise au travail, de relogement. Pour mémoire, le Directeur de la Main d'Oeuvre et du Travail n'a visité qu'une seule fois le centre au cours d'une visite d'Inspection de M. le Préfet de Lot et Garonne. Quant aux résolutions prises en séances de travail à la Sous-Préfecture ou à la Préfecture, elles en sont restées au stade du Procès-verbal.

La présence du Centre sur le territoire de la Commune de Ste-Livrade pose plus de problèmes à son Maire, semble-t-il qu'au Conseil Municipal proprement dit. Il s'agit d'ailleurs de préoccupations polarisées, étant donné que la Commune a toujours refusé de participer en quoi que ce soit à la vie du Centre, notamment en matière financière ou sous forme de prestations rurales. Par contre elle bénéficie depuis dix ans, et plus que largement, de la présence d'un millier de nouveaux Livradais qui concourent à favoriser le commerce local et il est bien certain que le budget communal ne doit pas en souffrir.

Ainsi posé, il apparait que le Centre de Ste-Livrade représente une enclave dans le département du Lot et Garonne (au même titre d'ailleurs que le Centre de BIAS dont les problèmes ne tarderont pas à se montrer plus angoissants dans un court avenir) et plus singulièrement dans la commune de Ste-Livrade sur le territoire de qui elle est placée.

I - LES HEBERGES, LEUR VIE, LEURS PROBLEMES.

On trouvera en annexe le détail des compositions familiales, mais on peut ici diviser en deux grandes catégories les rapatriés d'Indochine: ceux qui ne peuvent pas travailler, ceux qui peuvent travailler.

1) Les Inaptes.

Les inaptes au travail représentant 126 familles soit 60 % de la population totale des adultes du Centre. Il n'est pas possible, en ce qui les concerne de vivre en dehors du Centre, pour de multiples raisons dont les principales sont la tendance grégaire ethnique, les modes alimentaires, les problèmes religieux et linguistiques. La Cité d'Accueil est donc le seul refuge possible, véritable hospice à vocation spécifique au sens où l'entend le Ministère des Affaires Sociales.

2 Les Aptes au travail.

Ces derniers représentent 83 familles soit 40 % de la population totale des adultes du Centre.

Pour eux se posent deux ordres de problème.

- Les débouchés sur le marché du travail
- La mise au travail proprement dite.

A - Les débouchés sur le marché du travail.

Les emplois permanents sont rares. D'une part le Département de Lot et Garonne est à vocation essentiellement agricole et d'autre part les quelques industries locales ne montrent qu'un intérêt très relatif pour la main d'oeuvre eurasienne. Il ne s'agit pas cependant d'arrière pensée raciste mais, nous semble-t-il, d'un manque de coordination flagrant entre les Services Départementaux de la Main d'Oeuvre et du travail et la Cité d'Accueil. Jamais en effet, ces derniers n'ont voulu considérer le particularisme présenté par ce groupement ethnique et n'a cru devoir établir une étude d'ensemble qui eut permis, à n'en pas douter et, nonobstant les difficultés inhérentes au département, de reclasser les eurasiens les plus aptes.

Cependant la main d'oeuvre saisonnière est largement utilisée pour son courage et ses aptitudes au moment des cueillettes de haricot vert. A cette époque privilégiée de l'année, les usines de conserverie prolongent grâce aux embauches massives mais temporaires le maintien au travail et les rentrées financières.

L'année 1967 n'a pas été bonne cependant en raison de l'apport d'une main d'oeuvre exogène, mais onéreuse pour l'agriculteur. Une vague d'ouvriers, pour la plupart portugais, a en effet envahi les circuits de distribution du travail agricole et a réduit au chômage une fraction importante des eurasiennes. Légalement rien ne s'oppose à ce qu'une main d'oeuvre étrangère travaille en Lot et Garonne. On peut simplement regretter qu'un effort de protection du travail n'ait pas été mis en place dans le Canton Lévradais afin d'éviter de soumettre à un véritable "dumping" les rapatriés d'Indochine dont le travail saisonnier représente l'unique moyen de subsistance en dehors de certains avantages consentis par l'Etat.

Pour essayer de modifier cet aspect des choses nous avons tenté deux expériences.

L'atelier de fabrique de tapis.

Pendant l'année 1966 une chaine de fabrication de tapis en fibre de coco et de cisale dépendant d'une maison de Lauterbourg (Alsace) a permis à 15 Eurasiennes de vivoter au SMIG. Cette expérience devait cesser en raison d'imposables commerciaux étrangers au Centre d'Accueil, mais elle avait eu le mérite de démontrer contrairement à une opinion trop rapidement entérinée que les eurasiens étaient susceptibles de fournir un travail soutenu et de qualité.

L'Usine de chaussures.

Forts de cet enseignement et bien que complètement isolés dans notre effort, nous prospectâmes avec le Médecin Chef des Services Médico Sociaux des Centres les Industries départementales susceptibles d'être intéressées par notre main d'oeuvre eurasienne.

C'est ainsi que la chance voulut que la Manufacture de Chaussures Housty de Miramont de Guyenne acceptat sur nos demandes de tenter une implantation d'une petite équipe de piqueuses, étant entendu que le Centre de Ste-Livrade fournirait les locaux et la moitié de la main d'oeuvre. L'autre moitié étant constituée par des éléments Livradais. On notera au passage que pour la première fois une tentative d'intégration par mixité des ouvriers voyait le jour. Signalons aussi que si l'implantation de cet atelier, aujourd'hui usine s'est faite au Centre même, c'est que la zone industrielle de Ste-Livrade, bien qu'offerte aux Etablissements Housty réclamait des investissements considérables qui n'eurent pas permis de mener dans un délai normal le but que nous nous étions fixé.

La remarquable réussite de cet atelier permet aujourd'hui de faire une usine complète qui utilise quarante ouvriers et ouvrières produisant cinq cents paires de chaussures par jour. Le planning prévoyant 1200 paires, il n'est pas hasardeux de prévoir que plus de cinquante ouvriers seront tôt ou tard requis.

Si l'on reconnait que le marasme économique sévit particulièrement en Lot et Garonne, on ne peut que se réjouir de cette remarquable performance, fruit de l'effort unique du Centre d'Accueil et de ses promoteurs, prouvant ainsi qu'à la notion d'hébergé secouru se substitue celle du travailleur émancipé. Les dépenses de l'Etat s'en trouvent normalement allégées et il serait parfaitement logique que l'Assistance Médicale (AME) soit supprimée à ces travailleurs légalement assujetis à la Sécurité Sociale. Faut-il encore que les différentes commissions veuillent bien avoir connaissance de l'existence de ces salariés de droit commun et résister à la pression "paternelle" des élus locaux qui font partie de ces commissions d'attribution!

Il n'est pas exclu, a fortiori, de penser reclasser à l'extérieur du Centre ces ouvriers qui gagnent normalement leur vie, etcee, d'autant plus que certains d'entre eux ont adressé, il y a plusieurs années, une demande de logement à la Mairie qui n'a jamais accusé réception.

Il conviendrait donc que la situation des chefs de famille occupant un emploi soit examinée, suivie et autant que possible résolue : Il y a évidemment une

tentation à ne pas sortir du Centre où logement, eau et électricité sont gratuitement assurés. Il importe au premier chef de réagir contre une telle tentation et tous les efforts doivent être déployés pour que les familles dont le chef travaille, quand ce n'est pas le mari et la femme, et qui perçoivent un salaire normal trouvent un logement et quittent le camp." Ainsi s'exprimait il y a quatre ans l'Inspecteur Général de la Santé Publique et de la Population au cours de sa visite d'inspection. Ces propos nous paraissent aujourd'hui parfaitement valables; il n'est pas douteux qu'il existe à l'extérieur du Centre des logements, que ce soit dans le Canton ou à proximité de celui-ci. Il suffit pour s'en convaincre de constater chaque jour dans les journaux les offres de logement ... Mais il est bien évident que les interventions intempestives des élus locaux ne permettront jamais que ces possibilités s'épanouissent tant que subsisteront des arrières pensées démagogiques. Il faut être réaliste et voir objectivement les choses.

B - <u>La Mise au travail proprement dite.</u>

Il existe malheureusement des "chômeurs professionnels". Il s'agit le plus souvent de jeunes non demandeurs d'emploi, inconnus par conséquent des services de la main d'oeuvre et du travail. Il est absolument inadmissible de penser que ces jeunes puissent se livrer à l'oisiveté et évidemment à la délinquence sous le regard de l'Etat qui finance cette attitude néfaste sans que pour autant intervienne l'administration départementale et communale. Le problème est posé de savoir si les instructions qui ont été données de la part du Ministère à cet égard seront exécutées ou non. Il s'agit d'une simple question d'autorité comme l'a souligné la réunion de travail en présence de M. le Préfet de Lot et Garonne en Octobre 1957.

<u>Le Problème des Jeunes.</u>

On sait que la majorité de la population du Centre est constituée par des jeunes de moins de 25 ans.

Sur le plan scolaire, il ne subsiste fort heureusement que deux classes maternelles, les autres ont été transférées à Ste-Livrade et on ne peut que s'en réjouir puisqu'est ainsi réalisée la meilleure condition d'intégration.

On regrettera cependant que certains enfants, par démission des parents ne fréquentent pas les établissements scolaires et vadrouillent dans le Centre sans impunité. Comme personne n'intervient, on peut mesurer très facilement ce qu'il adviendra de ces jeunes au moment de la puberté.

Il n'est pas question de demander à l'Assistante Sociale, dont c'est pourtant le rôle essentiel de suivre à fond ce grave problème de l'absentéisme : Ce n'est pas, en effet, avec deux demi après midi de travail par semaine qu'on peut sérieusement s'atteler à une tâche aussi ingrate et aussi inquiétante.

Il faudrait, en effet, une assistante sociale à temps complet qui puisse visiter les familles, connaitre exactement leurs préoccupations ce qui est loin d'être le cas actuellement.

La CIMADE et la Maison des Jeunes.

Il existe cependant deux palliatifs : la CIMADE a accepté de mettre dans le Centre trois équipières, qui, se substituant anormalement à l'Education Nationale se préoccupent de rattrapage scolaire et d'éducation au sens le plus large, dans une certaine mesure ces équipières comblent les lacunes du Service Social en s'occupant au maximum des jeunes en danger moral par des placements familiaux, des camps de vacances, des activités culturelles. Il en est de même pour la Maison des Jeunes et de la Culture pour laquelle il n'est pas encore possible de donner une appréciation objective, en raison de sa création récente.